

LES BALKANS

— Troisième année —

Vol. III. N° 6-7

Athènes — Mars - Avril 1933

Qui payera les dettes: L'Europe ou l'Amérique?

Monsieur Rennie Smith, ancien député à la Chambre des Communes et membre distingué du parti travailliste anglais, est un ancien ami de nos pays qu'il a visités à plus d'une reprise. C'est à l'intention de ses lecteurs balkaniques que M. Rennie Smith nous envoie ces impressions du nouveau monde, où il vient de faire un séjour de plusieurs semaines.

Rien ne m'a autant impressionné, pendant mon dernier voyage aux Etats-Unis, que la distance qui sépare, sur certaines questions d'intérêt mondial, les opinions de la Côte Atlantique, et particulièrement de New York, de celles du Middle West. Mes lecteurs des Balkans prendront peut-être quelque intérêt à lire ces impressions de première main.

N'ayons cesse de répéter: les salons de New York ne sont pas l'Amérique. Plus, même, on s'éloigne de New York et plus on entend ce qu'on est convenu d'appeler «la voix du peuple».

J'écrivais ces lignes en Iowa. Iowa, centre du Continent, cœur de l'Amérique. Iowa, état de cultivateurs, de villages et de petites villes, qui, comme l'Ecosse, destine ses fils et ses filles à s'expatrier. Pendant deux générations Chicago a absorbé le trop-plein d'hommes et de produits de ce pays. Pleins d'espoir et de rêves, les jeunes gens ont suivi leur bétail vers la grande ville. Aujourd'hui Chicago porte comme une malédiction son excès de population. Chicago et sa prochaine Exposition auraient tout à gagner si un demi-million de cette humanité superflue venait subitement à disparaître. Ils traînent, ces «inutiles» en longues queues aux portes des soupes populaires et des asiles de nuit. Personne — eux moins que tout autre — ne sait que faire de leur vie inutile...

On parle bien quelquefois ici de dettes et de tarifs douaniers, mais personne vraiment n'en sait rien. Tel un cauchemar, la double tragédie d'une abondance superflue et d'une pauvreté sans limites, pèse sur les gens. Des barrières, dures comme le fer et hautes comme les montagnes, séparent des masses «inutiles» les cimes sereines de la richesse. Les cultivateurs enterrent leurs récoltes, qui ne valent même pas la peine qu'on les ramasse. Les pommes pourrissent sur l'arbre. L'Amérique pourrait, sans inconvénient, empoisonner 20.000.000 d'Américains, de sans-travail parasites.

Les choses sont un peu différentes dans cet Iowa, protagoniste du «Noble Experiment» de la prohibition. Les routes qui mènent à Chicago sont fermées. Les jeunes gens ne savent que faire de leur jeunesse. Jamais, depuis deux générations, les étudiants—ils sont 8.000 dans cette seule université—n'ont été si perplexes en face de l'avenir. On cite couramment le cas de telle licenciée du Smith's College qui gagne sa vie en vendant du café dans les rues. Une autre, brillante élève de Wellesleys', travaille dans un restaurant de nuit à 12 cents l'heure. Il n'y a pas ici cependant de chômage comparable à celui des grandes villes. La terre fournit toujours du travail, mais sans récompense, ou presque. La malédiction qui pèse sur Iowa est le bon marché... Bétail, porcs, hommes, tout est bon marché ici. Iowa végète. Qu'importe aux gens le vaste monde? Qu'en savent-ils? Le «New-Yorkais» est considéré comme un étranger. Il est Jeudi et, depuis Lundi, je n'ai pu mettre la main sur un numéro du «New York Times». La jeune fille du stand des journaux, dans le hall de l'hôtel, et celle de la principale agence de journaux de la ville, me regardent avec un sourire incrédule. C'est comme si elles disaient: «Où vous croyez-vous donc?» Elles se mettraient en colère si je leur avouais que sans le «New York Times» je me sens perdu. Si je leur disais que c'est pour moi le seul journal des Etats-Unis, elles voudraient me faire déporter.

Pour les gens d'ici, New York, avec ses banquiers et ses financiers, est un autre monde ennemi qui les a ruinés, qui détient les hypothèques sur le sol et qui est, mystérieusement, la cause de la baisse des prix. «N'ayez confiance ni aux banquiers ni aux étrangers», pourrait être la maxime de ce peuple, en même temps que l'explication de la phrase «une dette est une dette», appliquée aux dettes de guerre.

Une dame, très instruite, et qui fait de la propagande en faveur du retour à la prospérité avec autant de ferveur qu'un marchand en fait pour sa marchandise, me disait : « Je n'arrive pas à comprendre qu'on nous demande de lâcher les Européens. Une dette est une dette. Les dettes de guerre ont été honorablement reconnues, nous avons même été généreux. Les Européens dépensent des sommes énormes pour la préparation d'une nouvelle guerre. L'annulation des dettes de guerre ne leur ferait aucun bien ; ni à nous non plus. C'est tout simplement monstrueux ! » Voilà bien la voix de l'Iowa et de tout le Middle West.

Mon interlocutrice continuait, sur un ton plus calme : « Avec l'Angleterre c'est différent. Les Anglais payent, ils se comportent en gens d'honneur, ils ne se lamentent pas tout le temps. J'osais citer quelques arguments du « New York Times » qui soutenaient — du point de vue strictement américain — une thèse différente. La réponse fut : « Le « New York Times » — Wall Street ! Ça sent le banquier. Ces gens là cherchent à sauver leur propre peau. Ils voudraient sacrifier les dettes gouvernementales et le contribuable américain pour sauver l'argent qu'ils ont prêté aux banquiers européens ».

Il y a loin des salons de Wall Street et de Washington à la voix populaire du West. Un professeur de droit à Harvard — lui-même convaincu de la nécessité pour l'Amérique d'annuler les dettes de guerre — me disait : « Pendant des années l'opinion Américaine a été systématiquement trompée sur la question des dettes. On ne peut pas changer cela en quelques semaines ». C'est presque le langage du « New York Times ». C'est le langage de Lord Reading, celui de l'intérêt américain bien compris. Voici ce qu'écrivait, à la veille de la décision présidentielle, le « New York Times » :

« Il n'y a pas de doute que nombre de membres du Congrès et une grande multitude de citoyens attendent la parole sûre d'un guide... Le président Hoover est tout désigné pour éclairer l'opinion... Quelques-uns des conseillers de M. Hoover pensent qu'il vaudrait mieux laisser l'affaire aux mains du Congrès et de son successeur. Ce serait là abandonner un devoir en même temps qu'une occasion. Le pays attend mieux que cela de M. Hoover... ».

Voici maintenant ce que M. Hoover, le plus habile des avocats de l'individualisme américain, répondit à son pays qui attendait :

«Les gouvernements européens nous ont demandé la suspension des paiements des dettes à partir du 15 Décembre, en même temps qu'un échange de vues sur la question des dettes, Nous avons répondu que nous n'approuvons pas la suspension des paiements».

Ayant porté le coup, M. Hoover l'amortit comme suit :

«J'ai promis de recommander au Congrès d'accorder les facilités nécessaires aux pays se trouvant dans des difficultés monétaires temporaires».

Cette déclaration, qui renie toutes les raisons qui amenèrent à accorder le sursis annuel des paiements, et qui ignore la signification des conversations Laval-Hoover, représente, aux yeux du «New York Times» les funérailles politiques de M. Hoover. *Elle n'en est pas moins la propre voix du peuple américain.*

Le «Saturday Evening Post», qui représente cette voix à raison de trois millions d'exemplaires par semaine, publia dernièrement un long article consacré aux dettes. L'article intitulé «Le bluff des dettes» est illustré par un dessin montrant un camion chargé de marchandises européennes qui passe sur le corps des sans-travail américains. Les arguments en faveur de la révision n'y sont cités que pour être tournés en ridicule. L'article se termine de la façon suivante :

«Les dettes sont les dettes, et les tarifs douaniers des tarifs douaniers : plus ils sont hauts et mieux cela vaut. «Le meilleur moyen pour ruiner la prospérité de ce pays est d'abandonner le marché national pour suivre les spécieuses promesses des internationalistes. Le moyen le plus sûr de regagner la prospérité nationale et mondiale est de protéger notre marché national.»

Voilà la voix du peuple américain, telle qu'elle s'exprimait à Noël 1932. Et c'est bien elle que représentent les Sénateurs et les membres du Congrès.

La première page du «New York Times» et ses éditoriaux sur la question des dettes ne représentent pas l'Amérique. Dans un coin perdu du journal on pouvait lire cette annonce :

Distribution de bière. — «Une des plus grandes fabriques allemandes de bière nommera, *quand le commerce de la bière sera légalisé*, un représentant exclusif pour la vente. Ne seront considérées que les offres provenant de maisons sérieuses pouvant manipuler un gros volume d'affaires».

Le Congrès s'est occupé de bière et pas de dettes, de la glorieuse bière, qui nourrit les races Anglo-Saxonnes !

La bière a été «légalisée» mais la question des dettes reste en suspens. L'Amérique préfère entendre ses débiteurs un à la fois. En Mars c'était le tour de la Grande Bretagne. Les autres suivront.

Tout cela signifie que la Conférence Economique Internationale devra de nouveau être remise. Si au moins ce retard était compensé par un sérieux effort vers des tarifs moins élevés et vers une monnaie internationale stable, il serait justifié. La solution de ces deux grosses questions préparerait des jours meilleurs, et ouvrirait probablement de nouvelles perspectives à des entreprises telles que la Fédération Balkanique.

Londres

RENNIE SMITH

ancien député à la Chambre des Communes.

Les contrastes tragiques de l'esprit balkanique¹

III.— A la recherche d'un espoir.

Ce qui frappe immédiatement l'observateur des choses balkaniques c'est qu'il n'existe pas de communication spirituelle entre les peuples des Balkans. Bien qu'on ait pu constater parfois, à des moments aussi rares qu'heureux, quelques signes d'entente et de compréhension dans le domaine politique, on n'a jamais pu observer des tendances analogues dans le domaine de l'esprit. Ce n'est pas seulement l'étranger qui ignore presque entièrement les efforts spirituels balkaniques ; les milieux littéraires des Balkans eux-mêmes sont dans la même ignorance. Athènes ne sait rien de ce qui se fait à Belgrade et, malgré la parenté de la langue, seuls quelques individus isolés connaissent à Zagreb la production littéraire de Sofia. Celle-ci ignore de même la littérature yougoslave et néogrecque, à de rares exceptions près. La littérature roumaine contemporaine est presque inconnue à Athènes et à Belgrade. En Grèce, on est quelque peu tenu au courant des efforts des Turcs, mais on ne peut en dire autant des autres pays balkaniques. Le même sort est réservé aux littératures des Balkans à Ankara et à Tirana. J'ai pu constater, en causant avec des Albanais, que, de toute la littérature yougoslave, ils ne connaissent que les origines, le lyrisme patriotique. Partout c'est le même phénomène : un désintéressement total, une méconnaissance complète.

En revanche, tous les milieux balkaniques témoignent le plus vif intérêt pour les choses européennes. L'homme balkanique contemporain ne peut vivre sans le « *vient de paraître* » occidental. Et peut-être n'a-t-il pas tort en cela. Les exigences de l'actualité le forcent d'être au courant de la production européenne. Sur ce point les salons des centres balkaniques sont toujours très susceptibles. Plus que l'homme européen, l'homme balkanique d'aujourd'hui redoute de n'être pas à la page, d'ignorer les titres de la dernière couverture de Grasset ou de Gallimard. C'est là un certain snobisme assez spécial à

¹ V. "Les Balkans,,", numéro de Janvier-Février 1933.

la société balkanique. Dans les Balkans, il est permis d'ignorer l'effort d'un Myrivili ou d'un Krleja, mais on ne peut ignorer la guerre vue par bien de médiocres écrivains occidentaux qui ne sont pas toujours des Remarque ou des Glaeser.

C'est un paradoxe aussi cruel qu'exact que, malgré les moyens dont dispose la vie moderne pour réduire les distances et pour abattre—et avec quelle ironie!—les barrières qui séparent les nations, il y ait, entre les peuples des Balkans, une méconnaissance des choses et des événements aussi profonde qu'entre les continents les plus éloignés. Et si quelque rencontre s'opère entre les balkaniques, elle est indirecte et fortuite. C'est ainsi que Paris nous a révélé et fait aimer Pannaït Istrati! Mais l'intérêt balkanique, toujours disposé à se tourner vers l'exotisme, à abattre la muraille chinoise pour s'occuper des choses de Chine, se refuse à voir ce qu'on pense et ce qu'on écrit à ses côtés. C'est là un des signes les plus caractéristiques de ce désintéressement que les milieux balkaniques témoignent les uns pour les autres.

* * *

Hermétiquement renfermés dans notre «localisme», séparés par la diversité de nos langues (dans lesquelles, cependant, une variété pittoresque de mots d'origine turque, défigurés et adoptés par chaque idiome, selon ses caprices et selon son accent particulier, nous fait revivre les mêmes douleurs, les mêmes misères et, aussi, les mêmes joies), nous vivons d'une vie isolée, limitée, petite et dans un profond désaccord spirituel. Les discussions qui nous enflamment l'imagination sont des discussions de café et tout notre mécontentement n'est qu'un cri poussé dans le vide de notre solitude abandonnée. Nous ne communiquons entre nous que pour des affaires d'ordre matériel. Nos hommes de lettres, condamnés à travailler pour des peuples numériquement petits et dans des langues dont la capacité d'expression est loin d'être parfaite, restent ankylosés dans leurs milieux, divisés, désorganisés. L'homme de lettres balkanique écrit pour une centaine de lettrés et pour quelques milliers de gens qui considèrent la littérature et l'œuvre d'art à peu près comme l'ornement d'une belle maison, où rien ne doit manquer. C'est l'isolement amer et lugubre dans lequel était plongé l'Espagne d'il y a cinquante ans et qui portait ses hommes de lettres au suicide, c'est ce même

isolement qui porte les nôtres à la misère et à la détresse. C'est à l'Espagne d'avant 1898, avant l'apparition de Ganivet, d'Unamuno et de la génération des précurseurs de la toute dernière renaissance littéraire espagnole, qu'on peut comparer l'état présent de la spiritualité balkanique. En Espagne, alors, chaque unité intellectuelle commençait d'elle-même et pour elle-même. Au point où elle aboutissait rien ne faisait suite. Autour d'elle le vide, la Sierra Nevada du désintéressement. C'était le moment où Ganivet s'exclamait qu'il était tragique d'être écrivain espagnol, de s'exprimer en espagnol. L'écrivain balkanique se trouve dans des conditions analogues. Il commence aussi par ses propres moyens sans regarder derrière lui. Il ne tient presque jamais compte de point où son prédécesseur s'est arrêté. Ce manque de confiance en l'esprit de continuité, en la tradition, est un des signes négatifs de la création littéraire de nos peuples. On évite de commencer là où un autre a fini. La tradition est tenue pour inexistante. L'intellectuel balkanique est un éternel isolé. Mais les solitudes arides et mélancoliques de l'Espagne et de l'Italie ont produit de grands condamnés tels que Cervantes, Lope de Vega, Sainte Thérèse, Dante Léopardi . . .

* * *

Nulle part autant que chez nous dans les Balkans, on ne voit de lutte plus âpre entre la vieille génération et la nouvelle, entre les «vieux» et les «jeunes». Chaque nouvelle génération qui ouvre de nouvelles perspectives et qui apporte de nouvelles possibilités d'expression, croit que son premier devoir consiste à détruire, à liquider les résultats de la génération précédente. La lutte incessante entre jeunes et vieux est d'une permanente actualité dans les Balkans.

Cet élément est très caractéristique de l'état d'âme dans lequel se trouve l'écrivain balkanique, toute l'élite intellectuelle balkanique. Il constitue une négation de tout effort précédemment déployé pour l'institution d'une hiérarchie nécessaire à tout organisme littéraire. Il prouve que les milieux balkaniques sont incapables de créer l'atmosphère favorable à la création artistique, à la résonance de la pensée : premier élément de chaque existence. Et c'est pour cela que la littérature balkanique, à ses meilleurs moments, n'est qu'un grand cri tragique, un monologue désespéré sans suite et sans écho.

Léo Ferrero — dans son « Paris, dernier modèle d'Occident » — (1) analyse les éléments qui composent la société parisienne et qui en font une société parfaite : synthèse de la civilisation athénienne et romaine. Selon Léo Ferrero, la première — dont il voit l'exemple dans l'Italie — se fonde « sur l'esprit d'examen et d'imagination ». La deuxième, par contre, repose « sur le sens moral et sur une division de l'esprit en compartiments distincts ». Exemple, l'Angleterre. Quelles sont les caractéristiques de ces deux civilisations ? Ferrero répond : dans la civilisation athénienne — « l'esprit d'examen et d'imagination provoquent le désordre et le désordre affine l'intelligence ». Dans la romaine, « le sens moral, les compartiments de l'esprit, où les facultés et les penchants de l'homme se développent sans jamais se mêler les uns aux autres, contribuent à établir et à maintenir l'ordre, et l'ordre incite à ne pas réfléchir ». Paris, au contraire, « a accompli le miracle que semblerait démentir la science sociale : fondre la civilisation athénienne et la civilisation romaine ». — Les éléments qui composent la société parisienne et qui la rendent parfaite en comparaison avec les autres sociétés de l'Europe — c'est à dire l'art des compliments, la hiérarchie des jugements, le rôle de la femme et du féminin, les sous-entendus — sont loin d'exister au même titre dans la société balkanique. Léo Ferrero a justement observé que, « dans les pays où manquent les sous-entendus, toute discussion acharnée et désolante révèle la solitude des hommes. Les lieux de réunions, les assemblées, sont souvent le théâtre d'effrayantes bagarres, des endroits où l'on se risque avec inquiétude, et l'on préférera dévoyer la conversation vers les frivolités plutôt qu'entamer une discussion sur des sujets d'importance ». Aussi pourrait-on définir la société balkanique « *la solitude des hommes* ». Nulle communication entre ses membres ; nul commerce des esprits. Des fronts de bataille éternels ; des combats sans fin ; des attaques continuelles. Nous vivons isolés et solitaires et notre solitude est extrêmement froide et brutalement farouche. Entre la société balkanique et les deux sociétés, athénienne et romaine, il y a cette différence que les deux dernières, dans l'impossibilité d'arriver à une synthèse intermédiaire, restent pour elles-mêmes des organismes construits et achevés, par opposition à la société balkanique qui n'est encore qu'un

(1) Chez Rieder, Paris 1932.

organisme primaire et inexprimé. C'est dans l'impossibilité où elle est de se former qu'il faut rechercher la cause de l'inexistence du roman dans les littératures balkaniques. Peuplées de contes, de nouvelles, de fragments de romans, les littératures balkaniques n'ont pas su apporter, comme la société russe et française, des romans parfaits, grandes épopées sociales.

C'est à l'Espagne de «l'idearum espagnol» de Ganivet, du «Retour à la Castille» de Miguel de Unamuno et de l'«Espagne invertébrata» d'Ortega y Gasset que ressemble la spiritualité balkanique d'aujourd'hui. Même tableau de solitude, de tristesse, d'isolement et d'abandon. Ecrire aujourd'hui dans les Balkans, c'est se condamner à la solitude ou à la compagnie de quelques individus isolés, abandonnés à eux-mêmes et à leurs utopies. Un poète de chez nous disait : «Je chante—et en chantant, c'est mon cœur que je dévore».

* * *

Il est naturel que ces contrastes de la spiritualité balkanique si profondément douloureux, se laissent immédiatement saisir par tout observateur intelligent. Mais malheureusement, le touriste européen n'a jamais voulu reconnaître dans la réalité tragique des Balkans, la véritable essence du problème. Les signes du désaccord intime et spirituel lui ont toujours échappé, absorbé qu'il était par des impressions secondaires et superficielles. L'exemple manifeste nous en est donné par la légèreté esthétisante et, au fond, amoral, de M. le Comte Keyserling, lequel a cru pouvoir entreprendre «l'analyse spectrale» des Balkans, à travers un voyage singulier, confortablement effectué dans un wagon de première d'un express occidental, sans aucun arrêt de plus de 48 heures, dans quelques villes importantes; constamment tenu à l'écart et même au point opposé de la réalité balkanique, loin de toutes nos souffrances et de tous nos efforts.

Sur les traces légères et ironiques de ce voyageur-philosophe qui, à force de vouloir embrasser les plus contrastants aspects de l'humanité, glisse à côté de la vérité et se perd dans le vague, toute une élite occidentale essaye en vain de résoudre le problème de la spiritualité balkanique, l'énigme de l'homme balkanique, sans jamais réussir à pénétrer la vérité. Ces esprits raffinés qui traversent nos pays en de vagues pèlerinages restent perpétuellement à la périphérie de nos tortures

et se jouent gracieusement de nos paysages et de nos aspects pittoresques. Car, là haut, on n'a pas encore perdu le goût ni l'habitude de faire de l'esprit. Mais la vérité balkanique est bien plus complexe et difficile à saisir, dans ses contrastes perpétuels et dans ses aspects discordants. Elle cache en elle-même, une mission profondément spirituelle qui doit fatalement aboutir à une conclusion, à une expression individuelle et originale. Et cela sera lorsque la mystique slave, unie à la clarté des formes helléniques, fusionneront dans une synthèse qui dominera l'esprit balkanique. Cette synthèse tiendra surtout compte de la valeur humaine ; elle se gardera d'oublier l'homme qu'elle aura soin de placer au point de départ de son action. Et la seule joie que l'homme balkanique puisse encore exprimer en ce moment, c'est celle de voir que l'intellectuel d'occident retourne à l'homme, replonge dans l'humain. La conversion de Gide et de tant d'autres brillants esprits n'est au fond qu'un retour à l'humanité, si longtemps oubliée par les spéculations philosophiques et les préoccupations littéraires de l'Occident. C'est la « conversion à l'humain », comme disait Jean Guéhenno, qui est la « conversion qui vaille..... parce qu'elle est la seule qui entraîne peine et sacrifice ». C'est la seule qui nous permette de plonger dans les profondeurs de notre être et de connaître l'essence de notre existence. C'est dans la conversion à l'humain que se cache la mystique de la mission balkanique, comme une prolongation de la mission slave vers l'Occident.

C'est dans le retour à l'homme que se concentre depuis des siècles l'«*espeismo*» balkanique, l'espoir d'une «palingénèse» vers laquelle on doit constamment tendre, afin d'aboutir à une expression individuelle et originale qui déterminerait notre position parmi les nations. Tout notre effort devrait tendre à un but : la conquête de l'humain par un sacrifice profondément humain. C'est là qu'il nous faut aboutir, à travers la tragique réalité de nos contrastes intérieurs de l'heure présente. Là est l'unique et dernier espoir d'échapper à l'abîme, où risque de rouler en ce moment la spiritualité balkanique, crucifiée au milieu d'une confusion de tendances, de courants et d'attaques, venant de toutes parts, contradictoires et chaotiques.

BOGDAN RADITSA

La Petite Entente

L'événement le plus important survenu cette année dans le domaine de la politique internationale c'est sans doute la signature à Genève du nouveau pacte de la Petite Entente par les ministres des Affaires étrangères des trois Etats : La Tchécoslavie, la Roumanie, et la Yougoslavie, qui forment ce bloc politique. Comme on le verra du texte que nous publions plus loin, le pacte prévoit la création d'un Conseil permanent, d'un Secrétariat général ayant son siège à Genève et d'un Conseil économique. L'idée maîtresse qui a guidé les hommes d'état de la Petite Entente c'est le resserrement des relations politiques et économiques des trois Etats, jusqu'à ne plus former, petit à petit qu'une unité politique et économique. On a comparé le stade actuel de l'évolution de la Petite Entente avec ce qui s'est passé dans le temps en Allemagne et en Italie, lorsque commença l'union des Etats qui entrèrent dans la composition de ces deux grandes puissances. C'est l'avenir qui nous dira si le grand but qu'on s'est proposé pourra se réaliser. Il est certain qu'en ce moment les Etats signataires forment un bloc politique, car ils limitent, de leur propre gré, leur souveraineté, en renonçant au droit de conclure séparément des traités politiques ou des conventions économiques à tendances politiques avec d'autres Etats, sans une entente préalable entre eux. Ainsi la Roumanie ne pourra plus conclure un pacte d'amitié et de non-agression avec l'Italie, avant que ses deux autres alliées n'y donnent leur consentement.

Le nouveau pacte d'organisation de la Petite Entente représentant un grand intérêt, nous croyons devoir le reproduire intégralement :

Sa Majesté le Roi de Yougoslavie, Sa Majesté le Roi de Roumanie et le Président de la République Tchécoslovaque,

Désireux de maintenir et d'organiser la paix,

Ayant la ferme volonté d'intensifier les rapports économiques avec tous les Etats sans distinction et avec les Etats de l'Europe Centrale en particulier,

Soucieux de voir sauvegarder la paix dans toutes les circonstances, d'assurer l'évolution vers une stabilisation définitive des condi-

tions en Europe Centrale en vue de faire respecter les intérêts communs de leurs trois Pays,

Décidés de donner, à cet effet, aux rapports d'amitié et d'alliance qui existent entre les trois Etats de la Petite Entente, une base organique et stable, et

Convaincus de la nécessité de réaliser cette stabilité, d'une part par l'unification complète de leur politique générale et, d'autre part, par la constitution d'un organe directeur de cette politique commune, le groupe des trois Etats de la Petite Entente formant ainsi une unité internationale supérieure et ouverte à d'autres Etats dans les conditions à convenir dans chaque cas particulier,

Ont résolu d'établir ce qui suit dans les dispositions ci-après, et

Ont désigné pour leurs Plénipotentiaires, à savoir :

Sa Majesté le Roi de Yougoslavie :

Son Excellence Monsieur Bogoljub *Jevtic*, Ministre des Affaires Etrangères.

Sa Majesté le Roi de Roumanie :

Son Excellence Monsieur Nicolas *Titulesco* Ministre des Affaires Etrangères,

Le Président de la République Tchecoslovaque :

Son Excellence Monsieur Edouard *Bénès*, Ministre des Affaires Etrangères,

Lesquels, après avoir présenté leurs pleins pouvoirs, sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1er.— Un Conseil Permanent des Etats de la Petite Entente, composé des Ministres des Affaires Etrangères des trois pays respectifs ou des Délégués spéciaux, nommés à cet effet, est constitué comme organe directeur de la politique commune du groupe des trois Etats. Les décisions du Conseil Permanent seront prises à l'unanimité.

Art. 2.— Le Conseil Permanent, en dehors de ses rapports réguliers par la voie diplomatique, se réunit obligatoirement au moins trois fois par an. Une des réunions annuelles obligatoires a lieu tour à tour, dans chacun des trois Etats, l'autre se tiendra à Genève lors de l'Assemblée de la Société des Nations.

Art. 3.— Le Président du Conseil Permanent est le Ministre des Affaires Etrangères de l'Etat où se tient la réunion obligatoire annuelle. C'est lui qui prend l'initiative en vue de fixer la date et de désigner le lieu de la réunion, et qui arrête son ordre du jour et prépare les décisions à prendre. Jusqu'à la première réunion obligatoire de l'année suivante, il reste Président du Conseil Permanent.

Art. 4.— Dans toutes les questions qui sont discutées, ainsi que dans toutes les décisions qui sont prises, soit en ce qui concerne les rapports des Etats de la Petite Entente entre eux, soit en ce qui concerne leurs rapports avec les tiers, le principe de l'égalité absolue des trois Etats de la Petite Entente est rigoureusement respecté.

Art. 5.— Suivant les nécessités de la situation, le Conseil Permanent peut décider que dans une question déterminée la représentation

ou la défense du point de vue des Etats de la Petite Entente sera confiée à un seul Délégué ou à la Délégation d'un seul Etat.

Art. 6.— Tout traité politique de chaque Etat de la Petite Entente, tout acte unilatéral changeant la situation politique actuelle d'un des Etats de la Petite Entente à l'égard d'un Etat tiers, ainsi que tout accord économique comportant des conséquences politiques importantes, exigeront dorénavant le consentement unanime du Conseil de la petite Entente.

Les traités politiques actuels de chaque Etat de la Petite Entente avec des Etats tiers seront progressivement et autant que possible, unifiés.

Art. 7.— Un Conseil Economique des Etats de la Petite Entente pour la coordination progressive des intérêts économiques des trois Etats, soit entre eux, soit dans leurs rapports avec des Etats tiers, est constitué. Il sera composé de spécialistes et d'experts en matières économiques, commerciales et financières et fonctionnera comme organe auxiliaire consultatif du Conseil Permanent dans sa politique générale.

Art. 8.— Le Conseil Permanent a la faculté d'établir d'autres organes stables ou temporaires, des commissions ou des comités, soit pour une question spéciale soit pour des groupes de questions déterminées, en vue de les étudier et de préparer leurs solutions pour le Conseil Permanent.

Art. 9.— Un Secrétariat du Conseil Permanent est créé. Son siège est établi toujours pour un an dans la capitale du Président en exercice du Conseil Permanent. Une section du Secrétariat fonctionnera d'une façon permanente au siège de la Société des Nations à Genève.

Art. 10.— La politique commune du Conseil Permanent doit être inspirée par les principes généraux contenus dans tous les grands actes internationaux de la Société des Nations, le Pacte de Paris, l'Acte Général d'Arbitrage, les Conventions éventuelles sur le Désarmement et les Pactes de Locarno. Du reste, rien dans le présent Pacte ne peut être contraire aux principes et aux dispositions du Pacte de la S. d. Nations.

Art. 11.— Les Conventions d'alliance entre la Roumanie et la Tchécoslovaquie, en date du 23 avril 1921, entre la Roumanie et la Yougoslavie, en date du 7 juin 1921, et entre la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, en date du 31 août 1922, qui ont été prolongées le 21 mai 1929 et qui sont complétées par les dispositions du présent Pacte, ainsi que l'Acte de Conciliation, d'Arbitrage et de Règlement judiciaire, signé par les trois Etats de la Petite Entente à Belgrade, le 21 mai 1929, sont renouvelés pour une durée illimitée.

Art. 12.— Le présent Pacte sera ratifié et l'échange des ratifications aura lieu à Prague au plus tard à l'occasion de la prochaine réunion obligatoire. Il entrera en vigueur le jour de l'échange des ratifications.

En foi de quoi les Plénipotentiaires susnommés ont signé le présent Pacte.

Fait à Genève, le 16 février 1933 en trois exemplaires identiques.

Signé : **B. D. Jevtic, N. Titulesco, Dr. Edouard Bénès.**

On comprend que, la coordination des efforts politiques des trois Etats pour la défense de leurs intérêts étant si serrée,

des conventions d'ordre militaire soient aussi à la base du pacte. Une action unitaire politique de l'ampleur de celle prévue par le pacte, ne peut être comprise sans arrangements militaires. Mais la supposition que l'alliance entre les trois pays ait un caractère offensif et non pas seulement défensif, nous semble impossible à prouver.

C'est pourtant là la conviction qu'on s'est formée en Allemagne, en Italie, en Autriche et en Hongrie et même dans quelques milieux politiques en Angleterre. Ainsi le député du parlement anglais M. Z. Llewellyn-Jones, une personnalité politique bien connue, a attiré l'attention sur le danger que pourrait présenter la Petite Entente dans sa formation actuelle. Un bloc de ce genre, dit-il, peut très bien constituer le premier pas vers la division de l'Europe en deux camps hostiles. Si la France et la Pologne entraient dans ce bloc, il ne serait pas exclu de voir l'Italie, l'Allemagne et la Hongrie s'alliant pour en contrecarrer l'influence.

On ne cache pas dans les milieux de la Petite Entente, surtout en Roumanie, que c'est la vague révisionniste, toujours grandissante et menaçante, à cause de l'attitude favorable de l'Italie dans la question de la révision des traités de paix, qui a été la cause principale de la transformation que vient de subir la Petite Entente. Ainsi la Roumanie et la Tchécoslovaquie auraient voulu montrer à l'Italie, qu'elles ont besoin d'une Yougoslavie consolidée et qu'elles ne toléreront pas que son unité soit ébranlée.

Il est incontestable que la Petite Entente souffre de certaines faiblesses organiques dues à la différence des régimes politiques des trois Etats. Ce n'est qu'en Tchécoslovaquie, un pays vraiment démocratique, qu'existe un régime constitutionnel et parlementaire non falsifié et que la question minoritaire a été rationnellement résolue. Les démocrates des pays de la Petite Entente espèrent pourtant que la Roumanie et la Yougoslavie parviendront, le temps y aidant, à surmonter leurs difficultés politiques intérieures et à consolider ainsi la base de leur organisation.

Mais comment le nouveau pacte a-t-il été préparé ?

Selon une correspondance de Bucarest, publiée dans «La Bulgarie» les bases en ont été établies à la dernière Conférence extra-ordinaire de la Petite Entente qui s'est tenue dans la première moitié de décembre à Belgrade. C'est alors que fut

décidée la création du Conseil permanent et du Secrétariat général. Les autres questions y ont été à peine ébauchées. Mais les lignes générales du pacte ont été fixées, il y a trois ans, à Strbske Plesso (Tchécoslovaquie). Après la Conférence de Belgrade il y eut un échange de vues très suivi entre les ministres des Affaires étrangères de la Petite Entente. Cependant le pas décisif a été fait au cours de l'entrevue de Sinaïa, en janvier dernier, entre le roi Carol II de Roumanie et roi Alexandre de Yougoslavie. Au cours de cette entrevue, à laquelle ont assisté M. M. Titulesco et Jevtitch, ministres des Affaires étrangères des deux Etats, un premier projet rédigé par M. E. Bénès, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, a été accepté. A Genève on lui a fait subir quelques modifications. La dernière rédaction du pacte fut mise au point par M. Titulesco.

D'après les auteurs du nouveau pacte, la Petite Entente ne serait dirigée contre aucun Etat tiers, grand ou petit. Dans son exposé devant les Commission de la Chambre des députés et du Sénat tchécoslavaques, M. Bénès a très longuement insisté sur ce point. Ni l'Italie, ni la Russie Soviétique, ni l'Allemagne ne devraient en prendre ombrage. La Tchécoslovaquie et la Roumanie, par exemple, qui entretiennent des relations cordiales avec l'Italie, interviendraient, le cas échéant, entre cette dernière et la Yougoslavie pour aplanir les malentendus existants. On procéderait de même envers l'Allemagne et les Soviets. M. Jevtitch a aussi parlé dans le même sens, au parlement yougoslave.

Pourtant, ces déclarations n'ont pu dissiper la méfiance qu'à suscitée la nouveau pacte, notamment en Italie, en Allemagne et en Hongrie. On continue à attribuer à la Petite Entente des velléités impérialistes. Ce n'est que par une politique pleine de prévenance envers ses voisins, si éprouvés par la guerre mondiale que la Petite Entente pourra prouver ses intentions pacifiques. Dans une interview accordée, il y a six mois, à un journaliste hongrois par le ministre des Affaires étrangères de Roumanie, M. Titulesco, — interview qui a fait beaucoup de bruit en son temps — ce dernier a relevé la nécessité pour son pays d'avoir toujours une attitude bienveillante envers ses minorités ethniques et de travailler, dans ses rapports avec ses voisins, à rendre invisibles les frontières qui les séparent. Il est clair qu'une telle politique pourrait rapprocher la Petite

Entente avec tous ses Etats voisins, en laissant en suspens la question de la révision des traités de paix.

Dans certains milieux de la Petite Entente, on considère que l'ampleur prise par la vague révisionniste exige l'entrée de la Pologne et même de la Grèce dans cette formation politique, en vue de créer un bloc plus puissant. Ce bloc, allié à la France, pourrait faire respecter l'intangibilité du statut territorial créé par les traités de paix.

II

Mais pour que la Petite Entente devienne un organisme puissant et solide il faut qu'elle s'organise économiquement. Dans l'exposé que nous avons cité, M. Bénès a attiré l'attention sur la gravité des conditions économiques. On ne doit pas d'ailleurs se dissimuler, a dit le très distingué homme d'Etat de la République Tchécoslovaque, que les buts politiques de la Petite Entente ne pourraient être atteints que si les pays qui la composent entretiennent de bonnes relations économiques servant de base à celles d'ordre politique.

Depuis la création de la Petite Entente, il y a une dizaine d'années, ce point de vue a toujours été défendu par tous les hommes d'Etats alliés et par M. Bénès en premier lieu, aussi bien dans les Conférences ordinaires et extra-ordinaires que dans les interviews données à la presse.

Mais, pendant toute cette période, rien n'a pu être fait pour le rapprochement économique entre la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie et cela pour différents motifs :

D'abord les conventions commerciales conclues par ces trois Etats séparément avec les Etats étrangers étaient toutes basées sur la clause de la nation la plus favorisée. A cause de cette disposition, tous les avantages que la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie se seraient accordées réciproquement, en vue de faciliter l'échange de leurs produits, auraient aussi échu à des tiers. Cette difficulté ne pouvait être évitée, aussi longtemps qu'un changement ne survenait dans l'opinion publique mondiale à l'égard de la clause de la nation la plus favorisée et que la Petite Entente ne prenait une forme plus unitaire.

Ensuite, la Roumanie et la Yougoslavie étant des pays agricoles, avec des industries relativement peu développées ayant besoin d'être protégées, et la Tchécoslovaquie étant un

pays industriel avec une agriculture luttant contre la concurrence étrangère, il était très difficile pour les trois Etats de s'entendre. M. Bénès a fait des efforts louables afin de convaincre le parti agrarien de son pays de faire des concessions en ce qui concerne l'importation des produits agricoles et animaux roumains et yougoslaves dans le territoire de la République ; mais ses efforts n'ont pu aboutir. Il se peut bien que, finalement, sans des concessions économiques à la Roumanie et à la Yougoslavie, la Petite Entente économique ne puisse se réaliser.

Il appert du nouveau pacte que des décisions importantes ont été prises à Genève en matière économique «concernant, entre autres, la navigation sur le Danube, les communications ferroviaires, aéronautiques, postales, télégraphiques, téléphoniques et radiophoniques ainsi que le développement des rapports économiques entre les trois pays de la Petite Entente, en général, et des tarifs préférentiels», comme il est dit dans le communiqué officiel publié le 17 février à Genève. Il a été décidé également que les trois gouvernements s'adresseront à leurs banques d'émission afin que ces dernières établissent entre elles un plan commun de collaboration.

C'est le Conseil économique de la Petite Entente, dont la création est prévue par le pacte, qui aura à s'occuper de ces questions et à les mettre au point. Il donnera toute son attention à la création d'une union postale ainsi qu'à la mise en exécution des décisions relatives à la navigation sur le Danube et les communications ferroviaires. Un point important de son programme sera le raccordement des chemins de fer roumains et yougoslaves par la construction d'un pont sur le Danube entre Cladova et T-Severin, non loin des Portes de Fer — construction qui a été décidée définitivement à l'entrevue de Sinaïa.

Quant aux droits préférentiels, on est convaincu qu'après la Conférence d'Ottawa et de Stresa qui en ont consacré le principe—à Ottawa entre l'Angleterre et ses colonies et à Stresa entre les pays agricoles et industriels européens— il y a des chances que, lors de nouvelles négociations avec les Etats tiers, ceux-ci renoncent à la clause de la nation la plus favorisée. Après la signature du nouveau pacte, dit-on à Bucarest, à Belgrade et à Prague, la Petite Entente se transformera peu à peu en une organisation unitaire, tant au point de

vue politique qu'économique, pouvant prétendre à un traitement de faveur.

Un autre point mérite d'être relevé, c'est celui de la collaboration entre les banques d'émission des trois États. Pour que cette collaboration puisse se réaliser et donner de bons résultats, il faut que les monnaies nationales de la Yougoslavie, de la Roumanie et de la Tchécoslovaquie jouissent d'une stabilité parfaite, ce qui implique des finances publiques bien réglées. Or les finances de la Roumanie et de la Yougoslavie laissent à désirer et ne pourront pas être assurées sans de grands emprunts. La Tchécoslovaquie serait-elle disposée à leur donner tout son concours financier à cet égard ? Nous ne le croyons pas. L'idée même que la Petite Entente pourrait émettre un emprunt commun a provoqué des protestations en Tchécoslovaquie, tout autant que l'éventualité de l'abaissement des droits d'entrée pour les produits agricoles et animaux de provenance roumaine et yougoslave.

D'autre part, la Tchécoslovaquie pourra-t-elle absorber tout l'excédent disponible de la production agricole et animale de la Roumanie et de la Yougoslavie ? On peut en douter. Ces dernières seront aussi obligées d'accorder des avantages à d'autres pays industriels afin de pouvoir assurer le placement de leurs produits. La Tchécoslovaquie devra à son tour ménager de même d'autres pays agricoles, en dehors de la Roumanie et de la Yougoslavie, si elle veut assurer des débouchés à ses exportations.

L'organisation économique de la Petite Entente aura donc à surmonter de grandes difficultés avant qu'elle puisse se réaliser. Et cet état de choses ne manquera pas d'influer sur son activité politique.

Sofia

Dr. A. D. DAMIANOFF
Publiciste

La navigation danubienne

Malgré l'abondance de frêt, le mouvement des ports danubiens roumains a subi, lui aussi, dans le courant de l'année 1932, l'influence néfaste de la crise. Il faut relever cependant, que la crise seule n'est pas responsable de la régression signalée. Des intérêts d'ordre local et des raisons d'opportunité politique ont aussi leur part de responsabilité.

Les efforts extraordinaires déployés en faveur du port de Constantza, où aboutissent actuellement les principales voies ferrées du pays, les facilités de toutes sortes accordées aux marchandises exportées par ce port, les grands travaux entrepris et les installations admirables dont ce port a été doté, ont eu nécessairement leur contre-coup sur les conditions économiques des ports danubiens, la plus grande part des exportations roumaines étant attirée par Constantza. Les statistiques concernant le mouvement de ce port sont en augmentation constante. Ajoutons que la Pologne a renoncé à se servir des ports danubiens roumains pour ses exportations qu'elle dirige, pour la plus grande part, sur le port de Dantzig et, aussi, que la commission interbalkanique du Danube impose, au moyen des droits extrêmement élevés qu'elle perçoit, un véritable étai qui entrave le développement de la navigation danubienne. Toutes ces raisons combinées contribuent au dépérissement de cette navigation, naguère encore si florissante.

Dans le courant de l'année 1932 on signale pour les ports danubiens, y compris celui de Soulina à l'embouchure du fleuve, 558 départs de navires jaugeant 1.001.257 tonnes et chargés de 1.656.144 tonnes de céréales, 50.454 tonnes de cargaison générale et 686.928 mètres cubes de bois. Notons que, sur ce nombre de 558 navires, le tiers seul était de pavillon grec, alors que, quelques années auparavant, la presque totalité de la navigation danubienne était entre les mains d'armateurs grecs.

Le tableau suivant indique l'ordre des pavillons dans la navigation danubienne, au cours de ces deux dernières années.

Pavillons	1932		1931	
	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage
Grec	176	286.839	251	391.059
Italien	96	213.988	107	212.011
Anglais	71	113.867	77	119.718
Roumain	61	101.182	48	81.327
Allemand	19	32.290	16	33.340
Français	10	14.005	33	31.357
Divers	125	239.086	158	296.977
Totaux	558	1.001.257	690	1.165.789

Il ressort des chiffres qui précèdent que le pavillon grec marque, entre les deux années considérées, la diminution la plus importante (30 % en moins sur le nombre des navires et 27 % sur le tonnage), à l'encontre du pavillon roumain qui a marqué, au double point de vue de tonnage et de nombre de navires, une augmentation appréciable.

Le tableau suivant indique la destination et la nature des marchandises chargées dans les ports danubiens, dans le courant de l'année 1932.

Ports de destination	Céréales en tonnes	Cargaison générale en tonnes	Bois en mètres cubes
Hollandais	388.951	1.634	3.570
Scandinaves	213.848	1.527	—
Belges	199.628	4.009	682
Français	241.204	19.164	69.960
Allemands	162.122	21.846	—
Adriatiques	161.362	89	990
Grecs	76.531	387	129.162
Syrie-Palestine .	6.215	60	125.664
Egyptiens	1.250	—	165.484
Divers	205.033	1.738	191.416
Totaux	1.656.144	50.454	686.928

Le bulletin hebdomadaire de navigation danubienne, publié à Braïla par M. M. Schnell et Lykiardopoulo, fournit une ample documentation statistique dont il ressort que le mouvement général a été en 1931 inférieur de 18 % à celui de 1930, en nombre de navires, de 22 % en tonnage, de 25 % en quantité de céréales et de cargaison générale et de 15 % en quantité de bois. La diminution en 1932 comparativement au mou-

vement de 1931 a été de 20 % en nombre de navires, de 14 % en tonnage, de 16 % en quantité de céréales et de cargaison générale et de 3 % en quantité de bois. En d'autres termes, la diminution au cours de ces deux dernières années dans le mouvement des ports danubiens, y compris celui de Soulina, a été de 34 % en nombre de navires, 32 % en tonnage, 39 % en quantité de céréales et de cargaison générale et de 17 % en quantité de bois.

Il est à prévoir malheureusement qu'en raison de l'insuffisance de la récolte des céréales les exportations roumaines auront diminué dans le courant de l'année, ce qui ne manquera pas de réduire le mouvement de la navigation danubienne dans une proportion inquiétante.

S. C. PÉTALOUDIS

Le paysan bulgare et la poésie

M. le professeur Alexandre Balabanov, auteur de cet article, occupe à l'Université de Sofia la chaire de littérature grecque. Poète distingué, il a publié des traductions en bulgare d'un grand nombre d'auteurs classiques. Sa traduction de "Prométhée," compte aujourd'hui seize éditions. Citons parmi ses traductions les œuvres complètes d'Aristophane, plusieurs tragédies d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, plusieurs chants de l'Iliade et de l'Odyssée, quelques ouvrages de Platon accompagnés de notes, une histoire sommaire de la littérature classique, deux volumes d'études sur les motifs de la poésie de la Grèce antique, etc.

M. le professeur Balabanov, est, depuis deux ans, président du PEN Club bulgare.

Parmi les créations bulgares dans le domaine de l'art, j'en vois deux qui me paraissent les plus belles, les plus précieuses et les plus originales : les broderies et le lyrisme populaires.

Les broderies bulgares sont célèbres dans tout le monde et recherchées pour leur coloris discret, pour l'harmonie de leurs dessins et la liberté de leurs motifs. Rien ne choque dans ces ouvrages ; tout y est modeste, calme, en quelque sorte cédé.

Le lyrisme populaire bulgare procède de la même source. Son âme est discrète, parfois souriante et quand elle pleure ce n'est jamais à grands cris ; on perçoit à peine le sanglot, mais la flamme brûle au fond du cœur.

Broderies et poèmes furent conçus à une époque où on ne pouvait établir de distinction entre la ville et le village. Mais c'est surtout dans les villages qu'ils se sont conservés entre les mains et sur les lèvres des paysannes et des paysans.

Si vous consultez le grand recueil publié par l'Académie des Sciences bulgares, vous y verrez à chaque page cette mention : «recueilli dans tel village par la bouche de telle vieille femme ou de telle jeune fille». Le lyrisme bulgare a trouvé dans ces poèmes populaires sa plus parfaite expression. Plusieurs sont comparables aux productions les plus célèbres du lyrisme occidental, par la perfection de la forme et la puissance de l'expression. Quelques-uns rappellent étonnamment Henri

Heine par l'originalité des images, l'humour endiablé qui les anime et leur note sarcastique. Et surtout par leur désolation. Je ne saurais dans ce court article développer davantage ma pensée. Je me bornerai à quelques traits essentiels et renverrai le lecteur à une longue étude que j'ai fait paraître, il y a vingt ans, sur la chanson de la paysanne bulgare.

On est charmé et surpris par la liberté de l'expression par la spontanéité du cri de révolte qui s'échappe des lèvres de la mariée, dans tel poème où elle crie ses imprécations contre la «dureté des temps». Et pourquoi les temps sont-ils durs? Pourquoi ces malédictions? Serait-ce l'esclavage? Serait-ce la crise? Non point. C'est que la jeune mariée n'est pas amoureuse de celui qu'elle épouse. Elle en aime un autre et cet autre est justement celui qui assiste le couple dans la cérémonie religieuse, malgré son amour pour la jeune mariée.

Mais si, dans ce poème, le cri de révolte de la jeune mariée, est, somme toute, humain et légitime, ailleurs nous avons à faire à des êtres diaboliques, à des passions extraordinaires. Tel est par exemple l'admirable poème où «Vanka berce l'enfant de sa belle-soeur» et souhaite la mort du nourrisson. Serait-ce par un sentiment de haine contre son frère et sa belle-soeur? Aucunement. C'est que, de sa fenêtre, elle aperçoit ses amies qui dansent sur la place, que son amant se trouve parmi les jeunes-filles, alors qu'elle est contrainte à s'occuper du ménage et à garder cet enfant. Rarement on rencontre un individualisme aussi spontané, même dans les oeuvres des plus grands poètes.

Le charme spécial qui se dégage de ces chansons les distingue profondément de toutes les autres productions du même genre. Du reste, elles sont intimement liées aux mélodies conçues en même temps que les poèmes. Leurs images sont neuves et audacieuses, telle par exemple celle qui compare le ciel après la pluie au fond d'un chaudron étamé, ou celle qui compare la jeunesse à la rosée du matin que le soleil évapore. Parmi toutes ces belles chansons il en est une qui m'a toujours ému particulièrement, dès ma jeunesse, par sa note désolée, par la richesse de ses images et par la perfection de sa forme. C'est celle où la jeune fille mal mariée traverse une forêt automnale: «Ton feuillage, lui dit-elle, repoussera, mais ma jeunesse s'est en allée pour toujours». Quelques mots suffisent au poète inconnu, pour créer toute l'atmosphère de l'au-

tomne, pour mettre en lumière le contraste tragique qui oppose l'homme à la nature. Ce n'est plus la jeune fille qui avance dans la forêt. Nous y croyons être nous-mêmes; nous entendons résonner sur le sol les pas de la Douleur. Au milieu de cette désolation le sanglot éclate :

«Ton feuillage, ô forêt fraternelle, repoussera sans doute, seule ma jeunesse s'en est allée à jamais».

Je n'ignore pas qu'on peut trouver chez d'autres peuples aussi des chansons analogues. Je n'ai voulu considérer ici qu'un aspect des chansons bulgares.

Sofia

AL. BALABANOV

Les Balkans

mais qui n'ont jamais été» de Guido Gazano. Oriental par vocabulaire, il est occidental par la pensée. Sa chanson n'in-
spire aucune confiance dans le réel. A réciter un de ses poè-
mes son «Adieu» par exemple qui ressemble tant à une poésie
romanesque, ou son «Astre», nous croyons voir le poète penché
au bord de l'éternité, tandis que monte derrière lui le gronde-
ment infini de la vie.

Souvent triste, parfois révolté, jamais violent, il garde tou-
jours une prédilection spéciale pour la nature, pour la femme,
et lui inspirent des accents nouveaux d'une tendresse jus-
qu'ici inconnue parmi nos poètes. Les êtres que son imagi-
nation a créés ont tous une parenté spirituelle qui les ferait
maître, un contour idéal de lignes qui demeure à jamais
dans la mémoire du lecteur.

Dans l'histoire de notre littérature Lasgush Poradeci ouvre
une page nouvelle destinée, sans aucun doute, à une grande
évolution. Car, en dépit de sa mélancolie, on sent qu'il puise
dans sa sensibilité un élément de force et de santé morale.
Il envisage l'avenir en toute confiance, qu'il ne se laisse pas
entraîner par notre époque ! Son oeuvre qui semble aujourd'hui
sur un plateau de cartes aux yeux de plusieurs, pourrait bien ré-
sister comme l'acier à tous les souffles des siècles.

Tirana

Dr STEFAN SHUNDI

La Presse Grecque⁽¹⁾

1.—Esquisse historique.

2.—L'État actuel de la presse hellénique.

Si l'on veut jeter un coup d'oeil rétrospectif sur le développement de la presse depuis la publication du premier journal en langue grecque, on doit diviser l'histoire du journalisme hellénique en quatre ou même en cinq chapitres : la presse grecque d'avant la création d'un Etat hellénique indépendant, celle de la première période de la vie politique de la Grèce, les journaux et périodiques grecs paraissant en dehors de la Grèce et l'état actuel de la presse en Grèce.

La première période s'étend de 1790 à 1821. C'est en effet le 31 Décembre 1790 qu'a paru, à Vienne, le premier journal grec, l'«Ephiméris», publié par les deux frères Markidès Poullo, qui entretenaient, dans la capitale autrichienne, une imprimerie dans laquelle furent, entre autres, imprimés les appels du poète-patriote grec, Rhigas Phéréos, le premier apôtre de l'union des peuples des Balkans.

L'«Ephiméris» disparut vers la fin de 1797, après l'arrestation de Rhigas par la police autrichienne et son extradition au pacha turc de Belgrade qui le fit étrangler. La politique impérialiste de la monarchie habsbourgeoise s'opposait dès cette époque à l'union des peuples des Balkans. On peut donc dire que le premier journal grec est tombé victime de sa lutte pour la Fédération Balkanique. Pourtant sa campagne ne semble pas être restée sans effet. N'est-ce pas que sept ans après, l'année 1804 et, plus tard, 1816, ont marqué les premières tentatives d'une collaboration réelle entre Grecs et Serbes, comme prélude de l'Union Balkanique ? Le grec était alors une lan-

(1) Le Bureau de Presse du Ministère grec des Affaires étrangères publie, depuis quelque temps, une série de Notices destinées à faire connaître la Grèce à l'étranger. Ces courts aperçus, rédigés par une équipe de collaborateurs compétents, ont une valeur documentaire incontestable. C'est à ce titre que nous avons cru opportun d'en reproduire ici un certain nombre.

gue parlée couramment dans toute la Péninsule. L'«Ephiméris» était donc lue par tous. Et Vienne était un centre de canalisation non seulement des nouvelles de la dernière heure, mais aussi des idées nouvelles qui rayonnaient de l'Occident.

C'est ainsi qu'on peut expliquer le fait que c'est encore à Vienne qu'ont vu le jour quatre autres journaux et revues venant, chronologiquement, après l'«Ephiméris», entre 1811 et 1821. Ce sont les «Nouvelles de l'Orient» le «Télégraphe Hellénique», Le «Loghios Hermis» et «Calliope».

L'«Athéna» et la «Mélissa» (l'Abeille), qui paraissaient à Paris, appartiennent à cette même période, de même que «l'Iris» et le «Mousseion» de Londres. C'est ici qu'il faut également situer les journaux qui paraissaient dans les Iles Ioniennes, érigées depuis le commencement du XIXe siècle en petit Etat autonome, transformé plus tard en protectorat britannique.

* * *

Dès les premiers jours de la Révolution de 1821, le peuple grec a éprouvé le besoin d'avoir une presse. La première gazette fut une feuille manuscrite qui parut dans la petite localité de Galaxidi, port sur le golfe de Corinthe, connue alors pour sa marine marchande.

Le premier journal imprimé fut la «Salpinx Helliniki» (le Clairon grec). Sa publication a commencé le 1^{er} Août 1821, à Calamata. C'était le premier journal officiel de la révolution.

C'est à cette époque qu'appartient, à côté de tant d'autres, l'«Hellénika Chronika», journal bi-hebdomadaire qui était publié, notamment pendant le siège historique, à Missolonghi, par Jean-Jacques Mayer, un philhellène de la Suisse allemande. Le «Télégraphe», une autre gazette, paraissant également à Missolonghi, avait parmi ses collaborateurs lord Byron.

Le premier Moniteur Officiel de la Grèce, devenue état indépendant, fut «Gheniki Ephimeris tis Ellados» (Gazette Générale de la Grèce) qui, depuis l'avènement du roi Othon I jusqu'en 1843, était publié en grec et en allemand, car pendant la minorité du roi Othon, les régents, un ou deux ministres et nombre de fonctionnaires et d'officiers supérieurs étaient des Bavaois.

Le trait caractéristique du journalisme de cette période, ce sont ses luttes incessantes contre le régime monarchique, imposé à la Grèce sous l'effet des idées de la Sainte-Alliance. La campagne de la très grande majorité des journaux d'alors — sur

plus de trente journaux il n'y avait que deux feuilles gouvernementales — contre ce qu'on appelait les «criquets bavarois» avait atteint une telle violence que les rédacteurs étaient souvent mis en jugement et emprisonnés.

En 1837 le gouvernement fit promulguer une loi — la première loi grecque sur la presse — destinée à réfréner les écarts de langage des journaux d'opposition. Cette loi fut maintenue même après l'instauration du régime constitutionnel, en 1843. Mais la constitution de 1864 a garanti la pleine liberté de la presse et c'est alors que le journalisme grec prend son libre essor. C'est la période de la presse des partis politiques, la presse des idées libérales. Des journaux innombrables voient le jour. Ils ont pour rédacteurs ou collaborateurs les hommes politiques qui sont à la tête de la vie publique : Thrasybule Zaïmis défend dans l'«Ethnofylax» (Garde National) les idées d'ordre et de liberté dans un esprit conservateur. Alexandre Coumoundouros collabore à l'«Ethnikon Pnevma» (Esprit National) et dans le «Chartis» (La Charte) pour défendre le parlementarisme. Ep. Delyorghis dirige l'«Ephiméris ton Syzitiseseon» (Journal des Débats), Charilaos Tricoupis écrit dans l'«Hora» (L'Heure) et Théodore Delyannis dans la «Proïa» (Le Matin).

Tous ces journaux ayant à soutenir un programme politique plutôt qu'à donner des nouvelles, n'avaient pas besoin de paraître tous les jours. Mais quand la liberté de la presse est définitivement assurée, le journalisme militant semble passer à l'arrière-plan et c'est alors à la presse d'information de revendiquer les premiers rôles. En effet, l'«Ephiméris» de D. Coromilas, qui paraît le 1er Octobre 1873 comme premier quotidien grec, se borne, au début de sa publication, à ne donner que des nouvelles sans le moindre commentaire.

La presse satirique prend vers la même époque et plus tard une grande importance. Elle atteint son apogée avec le «Romios» (fondé en 1883), écrit d'un bout à l'autre en vers. Cette feuille hebdomadaire, exemple unique peut-être dans le journalisme, a nourri pendant plus d'une génération l'opinion grecque des traits de l'esprit scintillant et badin de son auteur, Georges Souris.

Les revues littéraires et scientifiques de cette époque n'étaient pas moins importantes. Dès 1837 est fondée la «Gazette archéologique», publiée par la Société d'Archéologie d'Athènes et qui paraît aujourd'hui encore. Puis le «Spectateur d'Orient»

(en français), la « Pandora », l'« Hellénonomimon », etc. A noter aussi l'« Ephiméris ton Kyrion » (Journal des Dames), le premier champion du féminisme en Grèce.

* * *

Pendant toute cette période, des journaux importants en langue grecque paraissent en dehors de la Grèce.

Il y a d'abord, jusqu'en 1863, c'est-à-dire jusqu'à l'union avec la Grèce, la presse des Iles Ioniennes. Sa tâche principale consiste à lutter pour la réalisation de l'idéal national qui est le retour à la Mère-Patrie.

Le principal organe de cette presse c'est la « Gazette des Iles Ioniennes », en grec et en italien (1841—1864), et nombre d'autres, seulement en grec.

Deux journaux très importants pour l'étude de l'histoire de l'époque paraissent pendant cette même période à Trieste : le « Néa Iméra » et le « Clio » (1862). Le premier avait acquis la renommée d'une tribune libre pour tout l'Hellénisme. Il fut, en 1910, transféré à Athènes.

La presse grecque de Constantinople occupe une place non moins importante dans l'évolution du journalisme en Orient. Ses origines remontent à 1828. Mais c'est après la seconde moitié du XIXe siècle qu'elle joue un rôle prépondérant dans la vie publique de l'Hellénisme irrédimé, cependant que son activité pour l'éclosion et le développement des idées libérales en Turquie est assez considérable. Ce fut surtout au lendemain du Traité de Paris (1856) et du Tanzimat, c'est-à-dire de l'ensemble des réformes grâce auxquelles la Turquie fut admise dans la famille des nations civilisées.

C'est aussi quelque temps après qu'a vu le jour le « Néologos », un journal quotidien, dont le marquis de Queux de Saint-Hilaire pouvait dire, dès 1871, qu'il était fait sur le modèle des grandes feuilles européennes.

Un autre journal, très précieux pour l'histoire de cette période, c'est l'« Ekklesiastiki Alithia » (hebdomadaire), organe officiel du Patriarcat Oecuménique de Constantinople.

La ville de Smyrne avait aussi plusieurs journaux en langue grecque, notamment l'« Amaltheia » l'« Armonia » et le « Néa Smyrni », tous les trois quotidiens. Ils ont tous disparu en 1922.

Salonique, Mytilène, Andrinople et d'autres villes de Turquie avaient aussi leur journal grec—Salonique plus d'un.

Une période nouvelle a commencé pour la presse, en Grèce, avec l'«Acropolis» (1er novembre 1883) de Vlassios Gabriélidès. C'est le premier journal athénien qui met à profit le télégraphe pour avoir des nouvelles de la dernière heure de l'étranger. Deux autres grands quotidiens, l'«Asty» dont le fondateur et rédacteur-en-chef fut M. D. Caclamano, actuellement ministre de Grèce à Londres, et l'«Hestia» (1893), ont marché sur les mêmes traces.

Depuis cette époque le journalisme grec a fait des progrès énormes. Aujourd'hui la presse athénienne est de beaucoup la plus importante et la plus développée dans tous les Balkans. La plupart des journaux athéniens paraissent tous les jours sur six ou huit grandes pages, format des feuilles parisiennes (p. ex. le «Matin»). Les numéros de Noël, du jour de l'an, de Pâques et des jours de fêtes nationales, sont à 16, parfois même à 20 pages. (Il est à noter que dans le courant du second semestre de 1932, le gouvernement, en vue de prévenir la fuite de devises à l'étranger, a fait voter, entre autres mesures, une loi limitant à 4-6 le nombre des pages des quotidiens).

Ils sont illustrés. Leurs imprimeries disposent de presses rotatives modernes et en général des moyens mécaniques les plus perfectionnés ; leur service photographique leur permet de donner des clichés, même en couleur, sur les événements du jour. Leurs caricatures lancent leurs flèches dans toutes les directions, de préférence contre les membres du gouvernement. En dehors des éditoriaux et des chroniques, le reste de leur contenu est des plus variés : articles illustrés sur des sujets scientifiques, historiques, artistiques, sportifs, etc. Les études les plus récentes, qui paraissent en Europe et Amérique, défilent en plusieurs suites dans les colonnes des grands quotidiens qui ont des accords spéciaux avec des maisons d'édition étrangères. En outre, la plupart entretiennent des correspondants réguliers à Paris, Londres, Rome, Berlin, Sofia, Belgrade, Bucarest, Constantinople, Alexandrie et dans d'autres capitales. Ces correspondants envoient non seulement des lettres sur la vie politique, littéraire artistique, etc., mais aussi (notamment ceux de Paris, Londres, Rome et des capitales balkaniques) de longs télégrammes. De plus, ces journaux se font représenter par des envoyés spéciaux à toutes les conférences internationales et à toutes les autres grandes occasions. Ils ont des accords avec les principales organisations du journalisme mondial, accords

qui leur permettent de publier, en même temps que les grands journaux d'Europe et d'Amérique, des articles sur les questions du jour, dûs à la plume des plus grands hommes d'Etat (Macdonald, Lloyd George, Tardieu, Mussolini, Hoover etc.), et des écrivains les plus célèbres, des personnalités les plus illustres de la haute finance, de la science et des arts.

Voici une liste des principaux quotidiens d'Athènes :

«*Proïa*», organe du parti populaire, journal très sérieux très bien rédigé, ayant pour collaborateurs les principaux écrivains grecs contemporains. Il publie régulièrement des articles littéraires et artistiques et il donne à ses lecteurs, à titre gratuit, des livres utiles, notamment un Dictionnaire encyclopédique, un Dictionnaire de la langue grecque etc. Directeur - propriétaire : Et. Pasmazoglou.

«*Elefthéron Vima*» (Tribune Libre), organe du parti libéral. Egalement fort remarquable, notamment pour sa documentation sur les questions actuelles. Propriétaire : D. Lambrakis.

«*Acropolis*» (républicain), directeur, G. Voutzinas.

«*Cathimérini*», organe du parti populaire, directeur G. Vlachos. Articles dont l'argumentation est fort appréciée.

«*Helliniki*» (parti populaire), directeur G. L. Maïmoukas.

«*Hellinikon Mellon*» (Parti populaire), directeur P. Efstratiou.

«*Allaghi*», feuille à sensation, directeur - propriétaire Sp. Th. Papaloukas.

«*Elefteros Anthropos*», directeur Costa Athanatos.

«*Rizospastis*», communiste.

Journaux du soir :

«*Hestia*», fondateurs : Adonis Kyrou, directeurs A. Kyrou et K. Kyrou ;

«*Athinaïka Néa*» (libéral), édition du soir de l'«*Elefthéron Vima*».

«*Ethnos*» (libéral), directeur S. Nicolopoulos.

«*Vradyni*» (parti populaire), directeur D. Aravantinos ;

«*Hesperini*» (parti populaire), directeur Alex. P. Yannaros.

Le Pirée a aussi plusieurs quotidiens, mais la circulation des grands journaux athéniens ne leur permet pas de se développer.

Le nombre total des journaux paraissant à Athènes est, d'après la statistique officielle de 1930, de 91 et celui des périodiques de 181.

La presse des provinces, tirant son origine des premiers temps de l'indépendance, compte dans les grandes villes des journaux assez importants.

En premier lieu, la presse a fait de rapides progrès à Salonique depuis l'installation de l'administration hellénique (1913). Salonique a aujourd'hui sept grands quotidiens grecs, quatre du matin et trois du soir :

«*Néa Alithia*» (libéral), 1903.

«*Hespérina Néa*» (libéral), 1932.

«*Tachydromos*» (parti populaire), 1920.

«*Phos*» (parti populaire) 1914.

«*Makédonia*» (libéral) 1919.

«*Makédonika Néa*» (parti national radical).

«*Ephiméris ton Valkanion*» (parti agrarien-ouvrier).

Presque tous ces journaux sont à 6 ou 8 pages. Il existe encore à Salonique d'autres journaux grecs de moindre importance. Sept journaux grecs sont publiés dans la Macédoine et dans la Thrace grecque, sans compter plusieurs magazines et bulletins périodiques.

Il faut parler aussi de la presse juive. Elle compte deux quotidiens en français (le Progrès, et l'Indépendant); cinq en judéoespagnol, un en grec et en hébreu et deux petits quotidiens arméniens (Horizon et Arevelk).

La minorité turque de la Thrace Occidentale possède quatre journaux hebdomadaires paraissant à Xanthi et à Comotini (Balkan, Yarin, Yéni-Adim, Milliyet et Itila).

Dans le reste de la Grèce tous les chefs-lieux des départements et presque toutes les petites villes ont leur journal. Les villes de Volo, Patras, Mytilène, Calamata, Hermoupolis, la Canée, Candie, Rethymno et d'autres comptent plusieurs journaux. Parmi les journaux de la Crète, il faut signaler en particulier le «*Kiryx*» (le Héraut), qui fut l'organe de M. E. Vénizélos. C'est un journal très important pour l'étude des questions intérieures de la Grèce et de la Crète.

Quant à la presse périodique d'Athènes, il serait difficile d'en donner un aperçu même approximatif. Le nombre des revues hebdomadaires et bi-mensuelles est très grand.

Il faudrait signaler d'abord les revues ayant un caractère politique, comme l'«*Ergasia*» (Travail), fondé en 1930, par une élite de députés, écrivains et publicistes.

Il faut distinguer ensuite les grandes revues économiques, telles que : «*Œconomologos*» (Economiste), hebdomadaire, fondé en 1916, directeur Mich. Aelianos, ex-député; et l'«*Œkonomikos Tachydromos*», hebdomadaire, supplément économique

de l'«Elefthéron Vima», directeur B. Delyannis, député, ex-sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

Il y a enfin des revues scientifiques, sociologiques, les publications périodiques de toutes les organisations commerciales (Chambres de Commerce, etc.), économiques, financières et techniques qu'il serait impossible d'énumérer dans un aperçu aussi succinct que la présente esquisse.

D'après la statistique officielle de l'année 1927 le nombre des publications périodiques paraissant en Grèce était de : 262 journaux et 180 périodiques. Soit au total : 442 feuilles.

Périodiques		Journaux	
Politiques et sociaux.	45	Politiques et sociaux	178
Hygiène et sports	17	Economiques	14
Artistiques	11	D'hygiène	1
Littéraires	17	Artistiques	3
Religieux	12	D'informations	11
Scientifiques	20	Scientifiques	9
Satiriques	9	Commerciaux	5
Commerciaux	11	Satiriques	4
Economiques	12	Divers	37
Divers	26		<u>262</u>
	<u>180</u>		

Ces 442 publications se répartissaient par départements comme suit :

	Journaux	Périod.	Total
Etolis et Acarnanie	8	—	8
Arta	2	—	2
Argolide et Corinthie	9	1	10
Arcadie	8	—	8
Attique et Béotie	71	125	197
Achaïe et Elide	9	4	13
Drama	6	2	8
Evros	3	2	5
Eubée	4	2	6
Zante	6	3	9
Hérakleion	6	5	11
Salonique	32	6	38
Janina	4	1	5
Cavalla	5	2	7
Corfou	10	2	12

	Journaux	Périod.	Total
Céphalonie	5	—	5
Cozani	5	1	6
Cyclades	7	3	10
Laconie	6	3	9
Larissa	7	5	12
Lesbos	7	2	9
Messénie	3	—	2
Pella	2	—	2
Prévéza	1	1	2
Rhodope	5	—	5
Réthymno	3	1	4
Samos	3	1	4
Serrès	4	—	4
Triccala	4	1	5
Phtiotide et Phocide	2	—	2
Florina	3	2	5
La Canée	3	4	8
Chios	8	—	8
Au total	862	180	442

Par propriétaires elles se divisent en :

	Journaux	Periodiques
Entrepr. de particuliers	222	115
» » sociétés	26	38
» » d'associations	7	15
» » pers. juridiques et d'autres organisations	7	11
Au total	262	180

Par Direction :

Dirigés par une personne	231	132
» » un comité	31	48
	262	180

Nombre du personnel de rédaction :

	Journaux		Périodiques	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Rédacteurs	890	55	772	41
Collaborateurs	3716	25	587	12
Correspondants	1041	62	1027	58
	5647	141	2086	11

Par prix de vente :

	Journaux	Périodiques
à 1 drachme	242	—
à 2 »	18	—
à 3 » et au dessus	2	—
à 2-5 »	—	132
à 5-10 »	—	31
à 10 » et au dessus	—	17
	<u>262</u>	<u>180</u>

Par conditions d'abonnement :

	Journ.	Périod.
25 à 50 dr.	77	2
50 à 100 »	68	7
100 dr. et au dessus.	117	7
	<u>262</u>	<u>18</u>

Dans ces 442 publications sont aussi comprises celles en langues étrangères soit :

	Journ.	Périod.
En français	7	9
En arménien.	3	1
En d'autres langues.	9	8
	<u>19</u>	<u>18</u>

Ces journaux et revues paraissent comme suit :

Quotidiens	85
A 2 éditions quotidiennes	3
Trois fois par semaines.	6
Deux » » »	19
Une » » »	178
Bi-mensuels	66
Mensuels	75
Trimestriels.	9
Semestriels	1
Annuels	10
	<u>400</u>

* * *

Voici une liste aussi complète que possible des journaux paraissant en province :

Salonique.—Hespérina Néa, Ephiméris ton Kinotiton, Ephiméris ton Valkanion, Makédonia, Anghélioforos, Makédonika Néa, Néa Alithia, Tachydromos V. Ellados, Phos, La Renesen-

cia Djudia (jud. esp.), La Vardar, Avanti, Adiallactos, Indépendant, Echo de Salonique, Horizon (arménien), El-Tiempo (jud. esp.), El-Pountoun (jud. esp.), El-Pueblo, El-Rizon, humoristique (jud. esp.), Progrès, Gatos, El-Coulevro.

Florina.—Phoni tou Laou, hebdomadaire, Elenchos, Counoupi.

Kastoria.—Kastoria.

Kozani.—Icho Makédonias, Kiryx.

Verroia.—Verroia, hebdom., Astir, paraissant chaque quinzaine

Serrès.—Synnennoïssis, hebdomadaire, Elefthéros Politis, bi-hebd., Kiryx, bi-hebd., Proïa, bi-hebd.

Cavalla.—Simaia, quotidien, Kiryx, quot., Elefthéros Logos, quot., Phoni.

Xanthi.—Yeni-Adim, hebdomadaire turc, Yarin, hebd. turc.

Alexandroupolis.—Vima tis Thrakis, Didaskalikos Pharos, mensuel, Agrotiki Melissa, mensuel.

Jannina.—Ipiroticos Agon, Ipiros, quotidien, Kiryx, quotid., Elefthéria, deux fois par semaine, Agrotiki-Icho, hebdomadaire.

Trikkala.—Tharros, Agon, Thessaliki Phoni.

Samos.—Samos (bi-hebd.), Egeon (bi-hebd.).

Chios.—Néa Chios (trois fois par semaine), Améroliptos (deux fois par semaine), Cambana (hebdomadaire), Frontados Chiou (hebd.), Panchiaki, Elefthéria (hebdomadaire), Cosmos (bi-mensuel), Ergatiki (hebdomadaire), Ephimeris Ephedron (hebd.).

Zante.—Philélefthéros (hebdomadaire), Alithia (hebd.), Anaghénissis (hebd.), Elpis (hebd.).

Lefkas.—Tzécoura, Agrotiki.

Cyclades.—Kykladiki (trois fois par semaine), Tharros (hebd.), Tachydromos (hebd.), Santorini (hebd.), Thira (hebd.), Phoni-Parou-Naxou (hebd.), Sifnos (hebd.).

Lesbos.—Salpinx, Elefthéros Logos, Tachydromos, Néos Kiryx, Limnos, Néa Limnos.

Larissa.—Elefthéria, Mikra (3 fois par semaine).

Volos.—Tachydromos, Thessalia, Laïki Phoni, Simaia.

Phiot.-Phocide.—Phokis, hebdomadaire.

Etolie-Acarmanie.—Anexartitos (hebd.), Erevna (hebd.), Stéréa Hellas (hebd.), Tharros (hebd.), Cravghi (hebdomadaire), Métavoli Ethniki Idéa (hebd.), Nafraktia (hebd.).

Agrinion.—Phos, Pharos.

Laconie.—Spartiatiss (hebdomadaire), Icho Laconias (hebd.), Lakedaïmoniki Zoi (hebd.), Simaia Calamon (hebd.).

Nauplie.—Nafpliaki Ieko (hebd.), Syntagma (hebd.), Corinthiacos Kiryx (hebdom.), Néa Corinthos, Panarghiakî (bi-mens.), Agrotiki Argolis.

Tripolis.—Moréas.

Patras.—Néologos, Tilégraphos, Apoghevmatini, Proskopiki Idéa (bi-mens.).

Andritsaina.—Néos Horizon.

Pyrgos.—Patris, Iliá, Proïa.

Edessa.—Kiryx, Néa Idéa.

Comotini.—Ghioumudjina, Proïa, Rodopi, Itila.

Kerkyra (Corfou).—Ephiméris ton Idisseon, Elpis (hebdom.), Ethnos, Kerkyra (hebdomadaire), Proskopos ton Ionion (hebd.), Alithia (hebd.), Dimocratia (hebd.), Syntagmatiki (hebd.), Hora (hebdom.).

Céphalonie.—Télonion (hebdomadaire), Elià (hebd.).

Crète.—Kiryx, Icho tis Critis, Hespérinos Tachydromos, Paratiritis, Alithia, Efedricos Agon, Dimocratia (Canée), Dimocratia (Réthymno), Astrapi, Kritiki Epithéorissis, Prométheus (revue), Idi, Agon, Néa Ephiméris, Néa Ghenéa, Anorthosis, Ionia, Proodos.

Drama.—Tharros, Ethnikos Kiryx, Agon, Néos Horizon (hebd.), Ceorg. Erevna (hebd.), Pharos (hebd.).

Amalias.—Ethnos (hebdomadaire), Amalias (hebd.).

Calavryta.—Simaïa (hebd.).

Aegion.—Erevna.

Naoussa.—Naoussa, Ephiméris tou Laou.

Journaux grecs à l'Étranger.

Voici, d'autre part, une liste des principaux journaux paraissant à l'étranger en langue grecque :

Amérique.

A.—Etats-Unis.

- 1) «Atlantis» à New-York, quotidien.
- 2) Ethnikos Kiryx à New-York, quotidien.
- 3) «Embros» à New-York, hebdomadaire.
- 4) The National Greek Press à Washington, hebdomadaire.
- 5) The Ahepa Magazine » » »
- 6) Ergatis (L'ouvrier) Manchester (New Hampshire), 5 fois par semaine.
- 7) Angélioforos à Lowell, Mass.
- 8) Alithia » » »

- 9) Mentor Greek Weekly à Cleveland, hebd.
- 10) California à San Francisco, hebd.
- 11) Prometheus » » » »
- 12) Néa Iméra » » » »
- 13) Greek-American Press à San Francisco, mensuel.
- 14) Néa - Génée à Los Angeles, hebd.
- 15) Cosmos » » » »
- 16) The Pacific Cost Review à Los Angeles, mensuel.
- 17) The Greek Star à Chicago, quotidien.
- 18) Salonica » » » »
- 19) The Greek Press » » » »
- 20) The Greek Daily World à Chicago, quotidien.
- 21) Proodos » » » »
- 22) The Detroit Greek Tribune, Detroit
- 23) Athens » » » »
- 24) Angelioforos, Lowell, Mass.
- 25) Alithia » » » »

B. — Canada.

- 1) «Hestia», Montréal, tous les 10 jours.

C. — Argentine.

- 1) Patris, Buenos-Ayres (bi-hebd.).
- 2) Agon » hebdomadaire.

Australie.

- 1) Ethnikon Vima, Sidney hebdomadaire.
- 2) Panhellin. Kiryx » »

Chypre.

- 1) Phoni tis Kyprou, Nicosie, hebdomadaire.
- 2) Elefthéria » 2 fois par semaine
- 3) Kypriakos Phylax » 2 » » »
- 4) Kathimérina Phylla » quotidien.
- 5) Proïni » »
- 6) Alithia Limassol hebdomadaire
- 7) Chronos Limassol hebdomadaire
- 8) Paratiritis » »
- 9) Gélio (satirique) » »
- 10) Proïni Larnaca quotidien.
- 11) Isotis » hebdomadaire.
- 12) Néon Ethnos » »
- 13) Paphos Paphos »

Egypte.—

- 1) Thachydromos Alexandrie quotidien.
 - 2) Ephiméris » »
 - 3) Anatolie » »
 - 4) Caïron Le Caire »
 - 5) Clio » »
 - 6) Phos » »
 - 7) Syndesmos Port-Saïd »
- et plusieurs périodiques

France.

«Anexartissia» Paris

Palestine.

«Néa Sion», Jérusalem, mensuel (organe officiel du Patriarcat grec Orthodoxe).

Roumanie.

- 1) Patris Bucarest quotidien
- 2) Ethnos » »
- 3) Akropolis

Russie Soviétique.

- 1) Kommunistis à Rostov, quotidien
- 2) «Pour la culture du tabac», Marianoupolis

Turquie.

- 1) Dimokratia, Constantinople, quotidien
- 2) Apogevmatini » »
- 3) Ta Chronika » »
- 4) Typos » »
- 5) Ta Néotera.

Informations Politiques

Bulletin politique.

La presse bulgare manifeste une réprobation presque unanime de l'attitude adoptée en matière de politique étrangère par l'entourage des émigrés politiques récemment rentrés au pays. La question **BULGARIE** fut notamment ouverte par un article que l'ancien émigré M. Kota Thodorov a fait paraître dans le «Pladné», pour affirmer que la Bulgarie devrait orienter sa politique étrangère vers la politique française, plutôt que vers celle de Hitler et de Mussolini qui pourraient entraîner le pays dans la voie de la catastrophe. M. Ghitchev, ministre du Commerce et représentant des agrariens au sein du bloc national, a relevé en réponse que la Bulgarie applique une politique de paix et d'amitié envers tous les pays et tous les peuples et que rien ne la justifierait de négliger les rapports d'amitié avec tels pays pour donner la préférence à tels autres. Il n'appartient pas à la Bulgarie, a-t-il dit, de régler les grands problèmes mondiaux.

Ces frictions entre émigrés et agrariens et, d'autre part, l'attitude de la fraction démocratique Tzankov et des députés communistes, semblent inspirer au gouvernement des appréhensions de complications intérieures qu'il conviendrait d'arrêter à temps. C'est dans cet esprit que le gouvernement a été amené à invoquer l'article 20 de la loi sur la défense de l'Etat pour invalider les mandats de tous les députés communistes et même pour éliminer les membres du parti communiste de tous les corps électifs.

Interrogé sur les dangers éventuels de désordre que cette mesure pourrait comporter, M. Mouchanov a répondu en ces termes :

«Je suis convaincu que la mesure que nous allons appliquer est utile pour les communistes eux-mêmes, car elle leur donnera la possibilité de réfléchir et de s'assagir. Je ne veux pas que des innocents deviennent leur victime ; seuls les coupables auront à répondre. Quant à l'activité subversive qui continue toujours, c'est l'autorité exécutive qui aura à y faire face».

Notons, parmi les événements politiques du mois, la réponse du gouvernement bulgare aux protestations que les gouvernements de Belgrade et d'Athènes lui ont adressées au sujet des résolutions adoptées par le congrès macédonien de Gorna-Djoumaïa. La réponse bulgare relève que la lecture, au cours du congrès, de la déclaration du Comité macédonien sur l'autonomie de la Macédoine, fut imprévue et qu'il ne s'ensuit nullement que le congrès ait adopté le programme révolutionnaire de l'O. R. I. M.

Le gouvernement bulgare réfute aussi l'assertion que des organes des autorités bulgares participèrent aux travaux du congrès et explique que, si le métropolite de Névrokop présida la cérémonie religieuse, qui précéda le congrès, et si le maire de Gorna-Djoumaïa, représentant le corps électif entièrement libre dans ses actes, et ne pouvant par consé-

quent pas être considéré comme organe d'Etat, offrit un banquet, on ne saurait en déduire que les organes publics prirent part au congrès. En conséquence, il est impossible de soutenir que les autorités bulgares firent preuve d'une bienveillance quelconque à l'endroit d'une organisation illégale.

Repoussant l'allégation d'avoir collaboré dans une organisation de propagande hostile et d'avoir préparé une action dirigée contre la paix et l'intégrité de la Yougoslavie, le gouvernement bulgare déclare en conclusion qu'il poursuit inflexiblement une politique d'amitié et de bon voisinage avec les pays voisins et qu'il saura remplir son devoir en vue du maintien de la paix, aussi bien avec la Yougoslavie qu'avec tous ses voisins.

Si les rapports avec la Yougoslavie n'ont marqué aucun pas dans la voie du rapprochement, les rapports avec la Grèce semblent devoir entrer dans une phase nouvelle. Les déclarations à ce sujet du ministre grec des affaires étrangères, M. Maximos, ont été enregistrées avec une grande satisfaction à Sofia.

Les rapports avec la Turquie revêtent aussi un renouveau de cordialité à la suite de la nomination au poste de ministre plénipotentiaire à Ankara de M. N. Antonov, ci-devant directeur du quotidien officieux «La Bulgarie». M. Antonov, qui a fait ses études en Turquie, y compte un grand nombre d'amis. Sa tâche, a-t-il déclaré, consiste à développer les rapports politiques d'amitié qui lient les deux Etats et à préparer le terrain pour la signature d'un nouvel accord commercial qui donnerait plus d'ampleur aux rapports économiques des deux pays.

La sentence arbitrale sur les forêts de Rhodope (Dospat - Dagh).

Un litige resté depuis vingt ans en suspens entre la Grèce et la Bulgarie au sujet des propriétaires grecs de forêts sur le mont Rhodope, expropriés par le gouvernement bulgare, vient d'être terminé par la sentence de l'arbitre suédois M. Uden. Voici le texte du dispositif de la sentence arbitrale :

« . . . Par ces motifs, l'Arbitre, *sur les exceptions préalables.*

1) rejette l'exception d'incompétence soulevée par le Gouvernement bulgare ;

2) rejette l'exception préalable du Gouvernement bulgare tendant à ce que la requête du Gouvernement hellénique n'est pas recevable avant l'épuisement préalable des recours internes ;

3) rejette l'exception préalable du Gouvernement bulgare tendant à ce que la requête du Gouvernement hellénique n'est pas recevable quant aux quatorze «yailaks» dont les réclamants revendiquent le droit d'exploitation ;

4) admet l'exception préalable du Gouvernement bulgare tendant à ce que la requête du Gouvernement hellénique n'est pas recevable pour autant qu'elle se réfère aux droits des frères Tevfik et Hakki Hadji Ahmed ;

5) admet l'exception préalable du Gouvernement bulgare tendant à ce

que la requête du Gouvernement hellénique n'est pas recevable pour autant qu'elle se réfère à la réclamation relative à la forêt «Kara-Bouroun» ;

sur le fond, décide et juge

1) qu'il y a lieu de débouter le Gouvernement hellénique de sa demande en ce qui concerne les réclamations visant les forêts de «Kav-gali», «Tchakmakli», «Medjarli», «Barakli», «Toursounidja» et Hamam-Bournar ;

2) que la décision du Gouvernement bulgare, notifiée dans la lettre du Ministre de l'Agriculture, en date du 20 septembre 1918, et tendant à la non reconnaissance par les autorités bulgares des droits que les trois ressortissants helléniques, Athanase Christofacopoulos, Démétrius Kéhayias et Jean Doumas, en commun avec les autres associés de la société «Dospath-Dagh», avaient acquis, avant l'annexion par la Bulgarie du territoire où les forêts litigieuses sont situées sur la forêt de «Gougouche», ainsi que sur les forêts d'«Avanli», «Olouk-Yédik», «Kopfanli», «Tchal», «Souloudjak», «Kodja-Kargalik», «Sabourdja-Alan», «Bitchaktchi-Diranli», «Chabanidja», «Tilkili» et «Kemali-Tchoral», n'était pas compatible avec les obligations internationales de la Bulgarie ;

3) qu'en vertu de l'article 181 du Traité de Neuilly la Bulgarie est responsable envers la Grèce pour ne pas avoir respecté les droits acquis des dits ressortissants helléniques et que, par conséquent, une indemnité est due à la Grèce de ce chef ;

4) que le dommage subi par les trois ressortissants helléniques peut fournir une mesure convenable de la réparation due au Gouvernement hellénique ;

5) qu'il y a lieu de fixer l'indemnité due au Gouvernement hellénique à la somme globale de 475.000 (quatre cent soixante-quinze mille) levass or, plus un intérêt de cinq pour cent à compter de la date à laquelle cette Sentence Arbitrale est rendue.»

Stockholm, le 29 Mars 1933.

Bulletin politique.

Les élections du 5 Mars, pratiquées suivant le système majoritaire, attribuèrent à la coalition des partis de l'opposition (Tsaldaris-Condylis-

Métaxas-Hadjikyriakos) 136 sièges contre 109 échus aux partis

GRÈCE de la coalition gouvernementale (Vénizélos, Papanastasiou, Caphandaris, Mylonas, Michalacopoulos), et trois agrariens.

Ce résultat inspira au général en retraite, M. Plastiras—celui-là même qui s'était mis à la tête de la révolution qui détrôna, en 1922, le roi Constantin—l'appréhension que le parti victorieux ne se laissât aller à des manifestations de violence. Ce fut du moins le motif qu'il alléguait pour occuper, avant même que le dépouillement du scrutin ne fût achevé, le ministère de la Guerre et les services publics et pour proclamer l'état de siège et la dictature «au nom de Dieu et du peuple grec». La journée du 6 Mars fut donc marquée par des incidents sanglants qui ne prirent fin qu'à la tombée de la nuit, lorsque le dictateur se fut rendu

compte qu'il ne pouvait disposer de l'armée. Dans l'intervalle, le président de la République, le président du Conseil démissionnaire et le président de la coalition victorieuse convinrent de liquider la situation en confiant le pouvoir à un cabinet militaire présidé par le général Othonaios. Ce cabinet rétablit l'ordre, liquida la dictature d'un jour et remit le pouvoir, trois jours après, au chef de la coalition victorieuse, M. Tsaldaris, lequel forma son deuxième cabinet avec la participation personnelle de MM. Condylis et Hadjikyriakos, avec l'appui du parti Métaxa et avec la collaboration de personnalités extra-parlementaires telles que M. Maximos, ancien gouverneur de la Banque Nationale, aux Affaires étrangères, et M. Sp. Loverdo, Directeur Général de la Banque populaire, aux Finances.

La question s'est aussitôt posée de savoir si le nouveau cabinet sévirait ou pas contre le dictateur et ses collaborateurs. Pour ce qui est du général Plastiras, une heure après la constitution du cabinet Othonaios il avait disparu. Des arrestations nombreuses eurent lieu le lendemain et les jours suivants. Une enquête fut ouverte et les tribunaux ordinaires auront à se prononcer sur le degré de culpabilité des prévenus. Dans l'intervalle, la presse du gouvernement ne cesse d'accuser M. Vénizélos d'avoir non seulement consenti au coup de force du général Plastiras mais de l'avoir même inspiré.

Dès son avènement au pouvoir, M. Tsaldaris a tenu à rendre hommage à la sagesse et à la pondération dont le gouvernement provisoire du général Othonaios avait fait preuve. Dans des déclarations successives à la presse, le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères, M. Maximos, ont exposé dans ses grandes lignes le programme du nouveau cabinet. Mais ce fut à la séance du 3 Avril de la nouvelle Chambre, après l'élection du président M. Vozikis, que le chef du gouvernement donna lecture de sa déclaration ministérielle.

Après avoir rendu hommage à la maturité politique du peuple dont le verdict inspire la conviction que le régime parlementaire est profondément enraciné dans la conscience populaire, le président du Conseil a loué l'attitude du peuple et la fermeté de l'armée nationale en présence des événements du 6 Mars. L'entreprise des rebelles a pu être ainsi étouffée sans avoir créé en sa faveur le droit révolutionnaire, que les coupables invoquent aujourd'hui pour éviter les sanctions de la justice. Mais cette tentative contre le verdict populaire ne se serait même pas manifestée si le gouvernement qui était alors au pouvoir n'avait observé une attitude passive, pour ne pas la qualifier autrement, dans la nuit du 5 au 6 Mars, pendant que se préparait le coup de main.

Le gouvernement ne songe cependant pas à poser le sentiment de la vengeance comme une règle de son attitude. Sans prendre des mesures d'exception, le gouvernement confie à la justice nationale le châtiement des coupables. Son ambition est de concentrer les forces du pays, de rétablir la concorde entre tous les citoyens pour mener à bout l'œuvre de redressement à laquelle il se consacrera avec enthousiasme et optimisme.

Le gouvernement veillera à la sécurité du pays et à la protection absolue du régime. Il poursuivra la décentralisation administrative et

rétablira l'égalité des traitements des fonctionnaires civils et militaires. Le gouvernement prendra soin d'achever la codification des lois et de simplifier la procédure judiciaire de façon à rendre la justice plus rapide.

Concernant la politique extérieure, le gouvernement persévérera dans la politique qui vise à l'affermissement de la paix et au développement de rapports d'amitié avec tous les Etats. Il envisage avec une sympathie particulière le rapprochement des pays balkaniques et il fournira à la Bulgarie et à l'Albanie un terrain favorable en vue d'aplanir les difficultés financières qui séparent encore la Grèce de ces deux Etats et de conclure avec eux des conventions commerciales destinées à servir leurs intérêts mutuels.

La politique pacifique du gouvernement lui permettra aussi de réduire les unités militaires et le service, ce qui constituera une compression appréciable des dépenses, sans compromettre les forces nécessaires à la sécurité du pays.

Le président du Conseil a aussi largement exposé le programme financier du gouvernement que nos lecteurs trouveront dans la chronique financière de ce cahier.

La question de la suppression du Sénat a aussi fait l'objet de la déclaration ministérielle. M. Tsaldaris a dit que le Sénat provenant d'un verdict populaire plus ancien se trouve en contraste avec la majorité actuelle du peuple. L'activité du Sénat n'a fait, du reste, que confirmer les doutes conçus, dès son institution, sur l'utilité de cette deuxième Chambre. Son vote de dissolution de la Chambre précédente fut une violation flagrante de la Constitution. Le gouvernement n'acceptera pas en se croisant les bras une réaction systématique contre son effort. Il veut espérer que l'opposition, consciente du caractère critique de la situation, contribuera par sa tactique dans le Parlement et surtout au Sénat, au fonctionnement normal du régime parlementaire, de façon à conjurer la rixe entre les deux corps, qu'en toute sincérité il ne souhaite nullement.

La déclaration ministérielle fut suivie par les discours des autres chefs de partis.

M. Vénizélos a donné l'assurance que son parti appuiera le gouvernement dans son effort pour le redressement financier et pour l'établissement de la concorde entre les citoyens, pourvu que la majorité de la Chambre ne s'avère pas prête à violer les libertés constitutionnelles. Il a ensuite demandé de disjoindre des débats la partie relative aux événements du 6 Mars, à quoi M. Métaxa s'est violemment opposé, en demandant que M. Vénizélos réponde de l'accusation d'avoir été l'instigateur de la sédition.

La Chambre approuva par assis et levés la déclaration gouvernementale.

Le débat sur la suppression du Sénat prit de l'ampleur au sein même du Sénat, où M. Papanastasiou plaida l'utilité de la deuxième Chambre et montra que le gouvernement ne saurait procéder à sa suppression sans violer les dispositions constitutionnelles. Les débats ont été clos sur une déclaration de M. Tsaldaris qui a exprimé l'espoir que le Sénat contribuera avec empressement à la solution des grands problèmes qui préoccupent le gouvernement.

Nous ne saurions donner un compte rendu complet du programme du nouveau gouvernement sans reproduire ici les déclarations que M. Maximos a faites aux correspondants étrangers en matière de politique extérieure.

«Le gouvernement hellénique, dit M. Maximos, fidèle aux principes établis par le Pacte de la S. d. N. et par le Pacte Kellog, déploiera tous ses efforts dans le domaine de la politique extérieure pour la consolidation de ces principes et encouragera toute initiative tendant au renforcement de la paix.

Tout effort qui tend à la consolidation de la paix et qui est conforme au but poursuivi par la S. d. N., a toute notre sympathie. Du reste, les rapports excellents que nous entretenons tant avec les deux Grandes Puissances Méditerranéennes qu'avec notre voisine du Nord, la Yougoslavie, et de plus les assurances pacifiques qui, à plus d'une reprise, ont été proclamées de tous les côtés, nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité et optimisme.

Heureusement les litiges entre la Grèce et la Bulgarie sont d'ordre économique. Aucun différend politique ne sépare les deux pays. Nous avons le désir d'arriver au règlement et à la liquidation de toutes les questions pendantes entre la Grèce et la Bulgarie, de façon à établir sur des bases solides l'amitié et la collaboration politique entre les deux pays qui ont tant d'intérêts communs.

La même communauté d'intérêts existe entre la Grèce et notre Etat voisin, l'Albanie. Nous nous efforcerons de régler également les quelques questions qui restent en suspens entre la Grèce et l'Albanie, afin d'arriver à une collaboration plus étroite avec ce pays ami.»

Un exposé de M. Titulesco sur la politique étrangère.

Rendant compte aux commissions des Affaires étrangères du Pacte signé à Genève par les trois Etats de la Petite Entente, M. Titulesco a eu l'occasion d'exposer, en présence du président du **ROUMANIE** Conseil et des membres du gouvernement l'attitude de la Roumanie devant les grands problèmes de la politique étrangère. «Il n'est pas possible, dit M. Titulesco, qu'une association politique, créée il y a quatorze ans, reconnue comme groupe international important par la Société des Nations, devienne subitement un instrument de trouble international par le simple fait d'avoir consolidé sur le terrain politique et économique les liens qui unissaient ses membres. Ceci est d'autant plus incompréhensible que la Petite Entente se rend parfaitement compte de la valeur que représente pour elle l'amitié de tous les Etats, tout spécialement celle de l'Italie et de l'Allemagne».

La politique de la Roumanie vis-à-vis de l'Italie, gardera, quelles que soient certaines manifestations du moment, le caractère de chaleureuse amitié que commandent la communauté de race et les grands intérêts. Avec l'Allemagne, la Roumanie n'a aucun conflit et elle est fermement décidée à ne pas en avoir à l'avenir. Les mêmes sentiments l'animent à l'égard de tous les Etats. Elle désire d'une manière toute

spéciale arriver à des relations plus amicales avec la Hongrie et elle est prête à coopérer sur le terrain économique avec elle et l'Autriche.

«Quant à la Russie Soviétique, dit M. Titulesco, nos relations sont avec elle fondées sur le pacte Briand-Kellogg et sur le protocole de Moscou. La Roumanie est décidée à poursuivre la politique la plus pacifique à l'égard de la Russie Soviétique, en attendant le moment où il sera possible d'établir avec elle des relations politiques normales basées sur le respect des intérêts vitaux de notre pays».

En dernier lieu M. Titulesco a parlé des rapports avec la France.

— On présente habituellement la Petite Entente comme un instrument de la politique française en Europe Centrale. Je ne connais pas d'erreur plus grande, tant au point de vue de la France qu'au point de vue de la Petite Entente.

«La France a des intérêts d'ordre général et non pas d'intérêts égoïstes en Europe Centrale. La meilleure preuve est constituée par le fait que les Etats de l'Europe Centrale qui ne font pas partie de la Petite Entente ont bénéficié de la générosité française, toutes les fois qu'ils ont eu besoin. Quant aux Etats de la Petite Entente, ils défendent leurs propres intérêts, non pas des intérêts français.

Quand, par exemple, la Roumanie soutient que la sécurité doit précéder le désarmement, défend-elle un intérêt français ou un intérêt roumain? Quand la Roumanie soutient que l'ordre international établi par les traités doit être respecté, soutient-elle un intérêt français ou un intérêt roumain?

«S'il y a concordance entre les conceptions des Etats de la Petite Entente et les conceptions de la France, nous ne pouvons que nous féliciter de l'appui que nous apporte cette identité de vues pour la défense de nos propres intérêts nationaux. C'est pourquoi, à la base des relations de la Roumanie avec la France il y a et il y aura toujours quelque chose de plus profond qu'un intérêt politique du moment. Entre nous et la France il y a et il y aura toujours cette identité de conceptions politiques qui constitue une véritable source de compréhension mutuelle, de respect et de profonde affection.»

M. Titulesco conclut: «Ce n'est pas le pacte d'organisation de la Petite Entente qui peut provoquer des mécontentements mais la ferme décision qu'il implique: lutter de toutes nos forces pour que l'ordre créé par les traités de paix ne soit pas atteint. Quant à ceux qui nous contestent même le droit à la défense, je leur donnerai une réponse très claire: La Roumanie a acquis trop cher son droit à la vie pour qu'elle y renonce jamais.»

La Commission Mixte pour l'Echange gréco-turc.

Les dernières questions que la Commission avait à résoudre sont sur le point d'être liquidées. Suivant des déclarations faites à la presse par le président de la délégation turque, Chevki bey, la **TURQUIE** Commission aura entièrement achevé ses travaux avant la fin de l'année. Du reste Chevki bey a été nommé ministre de Turquie à Madrid, sans avoir été remplacé à la tête de la délégation

turque. La Commission a aussi procédé à une grande réduction de ses cadres.

Les ministres turcs à Athènes.

Au cours d'une brève visite à Athènes, au lendemain des élections du 5 Mars, Tevfik Rûchdi bey, ministre des Affaires étrangères, eut l'occasion de s'entretenir avec les chefs des partis politiques et avec M. Mavroudis, ministre des Affaires étrangères du cabinet Othonaios. Au cours de ces entretiens, la communauté des intérêts des deux pays fut constatée une fois de plus et les deux ministres tombèrent d'accord pour recommander à leurs gouvernements une rencontre entre les ministres de l'Economie Nationale des deux pays, afin de régler en commun toute question pouvant les intéresser dans le domaine économique.

C'est à la suite de cette visite qu'on attend à Athènes l'arrivée très prochaine du ministre turc de l'Economie Nationale et du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qui examineront, de concert avec leurs collègues grecs, les possibilités de développer les échanges commerciaux entre les deux pays.

La question des Détroits.

La délégation turque de la Conférence du Désarmement ayant posé la question de la révision des clauses du traité de Lausanne concernant le régime des détroits, la presse turque fait observer que cette demande n'est que la conséquence nécessaire du principe introduit par le projet du président Mac Donald. Ce projet spécifie en effet que les dispositions militaires arrêtées en commun pour tous les Etats seront substituées aux clauses militaires des traités signés par l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et la Bulgarie. La presse turque ne voit donc pas pourquoi les clauses militaires du traité de Lausanne ne seraient pas aussi abolies.

La politique étrangère.

A l'occasion d'un débat au Sénat, M Jevtitch, ministre des Affaires étrangères, a résumé l'attitude de la Yougoslavie en présence des grands problèmes internationaux. Concernant la Conférence du **YUGOSLAVIE** Désarmement le ministre a rappelé que la Yougoslavie a toujours suivi avec le plus grand intérêt les travaux de la Conférence auxquels elle participa dès le début et qu'elle est prête à consentir tous les sacrifices compatibles avec les nécessités de la sécurité nationale.

«...Mais sur la question essentielle du problème du désarmement, sur celle des garanties de sécurité et d'assistance mutuelle en cas d'agression, on a rencontré des difficultés infranchissables. On s'est heurté à l'attitude ouvertement contradictoire de certaines puissances, sans lesquelles l'organisation de la paix ne pourrait aboutir à un accord. En outre, des événements importants et des changements survenus en Allemagne ont influé tout particulièrement sur l'orientation des esprits et sur la foi dans la conclusion d'un accord.

Quoique le projet britannique ne satisfasse personne, quoiqu'il ait

été élaboré rapidement et qu'il renferme beaucoup de lacunes. il est concret, il a tenu compte des résultats déjà obtenus par la Conférence, en adoptant une bonne partie du plan constructif français. La Petite Entente l'a accepté comme base de discussion, avec le désir de contribuer dans la mesure du possible à réaliser un certain accord dans la question du désarmement et de l'organisation de la paix».

M. Jevtitch signala aussi l'action diplomatique de la délégation britannique et le voyage de M. Mac Donald et de sir John Simon.

«Nous nous abstiendrons de parler plus amplement de la signification et des résultats de la visite de Rome et des entretiens qu'eurent MM. MacDonald et Simon avec le chef du Gouvernement italien, M. Mussolini. Les renseignements que nous possédons de source compétente sont rassurants, mais tout de même insuffisamment complets pour que nous puissions exprimer notre quiétude. Une action internationale de grande envergure est en cours ; ses résultats seront certainement très significatifs pour la paix internationale et pourront être décisifs pour l'avenir de l'Europe.

Le Gouvernement Royal suivra avec une grande attention le développement de ces pourparlers importants et veillera, dans la plus grande mesure, à ce que nos intérêts nationaux, ainsi que les intérêts et l'intégrité des Etats de la Petite Entente, soient sauvegardés.

Notre peuple, par l'idéalisme qui lui est propre, croit aussi sincèrement au progrès de l'humanité qu'à son propre avenir. C'est là le côté positif et la force créatrice de son esprit pacifique.»

Le Ministre Jevtitch cite les accords qui marquent la volonté de collaboration internationale de la Yougoslavie :

«Le 23 octobre de l'année écoulée, nous avons renouvelé notre pacte d'amitié avec la France, et le 16 février de l'année courante nous avons signé le pacte d'organisation de la Petite Entente. Très prochainement nous soumettrons à votre approbation un nombre considérable de conventions et d'accords internationaux. D'autres accords importants sont à l'étude ou en voie d'élaboration et nous espérons qu'ils seront réalisés.

Nous ne manquerons aucune occasion d'aborder la préparation ou la réalisation d'accords. Nous songeons toujours en premier lieu à nos voisins. Soyez convaincus que la bonne volonté ne nous fera jamais défaut.

Permettez-moi, en terminant, d'attirer votre attention sur une certaine propagande et une action d'un caractère particulier. Vous savez tous que, dans certains pays et dans certains milieux, il existe une forte propagande pour la revision des traités de paix et la modification des frontières. On peut vivre de ce revisionnisme, bien qu'une telle propagande accompagnée d'une action inadmissible, subversive et calomnieuse, ait provoqué une méfiance et une inquiétude internationales jusqu'alors inconnues. On compte tout spécialement sur cette psychose, dans l'idée fautive qu'on arrivera par les intrigues et les intimidations à prendre à des Etats nationaux ce qui leur appartient d'après la justice, ce qu'ils ont assemblé par un héroïsme et une abnégation sans exemple, ce qu'ils sont décidés à garder, s'il le faut, même au prix des plus grands sacrifices.

Parlant, en l'absence de M. Jevtitch, sur les mêmes problèmes extérieurs, M. Kramer qui assumait l'intérim des Affaires étrangères, a notamment dit que l'offensive revisionniste est dirigée contre l'état de choses existant en Europe, lequel ne pourrait être modifié sans une nouvelle conflagration générale. La Yougoslavie est plus particulièrement menacée par ces visées. Mais les revisionnistes font à cet égard une erreur profonde, car ils escomptent les difficultés de notre consolidation intérieure qui ne sont ni plus grandes ni moindres que celles qu'eurent à surmonter d'autres peuples après leur union et contre lesquelles luttent encore aujourd'hui certaines nations. Une propagande hostile est menée dans une certaine presse européenne avec tout un appareil de fausses nouvelles, de faits inexacts, d'événements exagérés, propagande qui, par ses méthodes et son étendue, dépasse tout ce qu'on a connu jusqu'alors. Un certain nombre de Postes de TSF, abusant de leur mission, lancent systématiquement dans le monde les nouvelles les plus invraisemblables et les plus ridicules sur les événements de Yougoslavie. Nous regrettons profondément ces méthodes, mais elles sont précisément plus dangereuses pour ceux qui les emploient, car elles les induisent en erreur, leur donnent des autosuggestions, en leur faisant prendre leurs désirs pour la réalité. Quant à nous, nous pouvons tranquillement, et pleins de confiance en nous-mêmes, dire à nos amis et ennemis : Certes, les conditions de vie dans le monde et notre pays ne sont pas faciles, et la crise économique retarde la consolidation du pays. Mais il faut savoir que tous les plans ennemis, toutes les conspirations artificiellement montées à l'étranger et tous les machines infernales introduites en contrebande, toute interprétation des ambitions immodérées de certaines hommes politiques du pays ne pourront effacer ce fait que la cohésion intérieure de notre peuple est si solide, sa conscience nationale si forte et sa volonté de défendre à tout prix sa plus grande acquisition et l'unique garantie de son indépendance et de son propre avenir, c'est-à-dire l'Etat yougoslave uni, que toutes ces tentatives et ces plans édifiés sur l'erreur et l'hypothèse erronée de notre faiblesse se briseront là-contre. »

Au sujet des dettes de guerre, M. Kramer dit que, par suite des accords de Lausanne, la question des dettes devra être réglée sur des bases nouvelles en tenant compte de ce fait que la cessation du paiement des réparations a modifié radicalement notre capacité de paiement et que la Yougoslavie ne peut en aucun cas tenir les engagements pris touchant les dettes de guerre envers les Etats-Unis, la France et l'Angleterre. Dans le courant de l'année, des conversations seront entamées au sujet des dettes de guerre avec les Etats-Unis. En ce qui concerne les dettes de guerre envers la France et l'Angleterre, les gouvernements de ces deux pays ont déclaré qu'ils ne poseront pas la question avant le règlement définitif des accords de Lausanne. Enfin la Yougoslavie attend avec le plus vif intérêt la conférence économique mondiale.

La Vie Economique et Sociale

Mesures pour la protection du Commerce.

Une commission composée de douze commerçants de Tirana, représentant les divers intérêts des classes de commerçants, a été reçue par le Ministre intérimaire de l'Economie Nationale, M. ALBANIE Musa Juka, auquel elle a présenté certaines demandes qui intéressent la classe des commerçants de la ville.

Le Président de la Chambre de Commerce, M. Omer Furtuzi, a fait au Ministre un long exposé sur la situation précaire des commerçants et des artisans de la ville. Il a exposé au Ministre les plaintes des commerçants contre la loi sur les artisans et relevé la nécessité de prendre certaines mesures de protection en leur faveur. La commission des commerçants a proposé à cet effet :

1) L'application rigoureuse de la loi sur la régularisation du commerce, de l'industrie et sur les artisans et le vote d'urgence d'une nouvelle loi qui corrigerait les défauts de celle en vigueur, de manière qu'elle atteigne le but pour lequel elle a été faite :

2) La limitation du commerce ambulants qui ces derniers temps s'est étendu d'une manière abusive, tout article qui est en vente dans le commerce l'étant aussi par les vendeurs ambulants lesquels, étant exempts de taxes, peuvent exercer une concurrence funeste au commerçant ;

3) La limitation de la vente sur les marchés, permise seulement à des jours spécialement fixés.

4) L'adoption de mesures de protection pour les tailleurs, les corbonniers et les menuisiers à l'occasion de la modification du tarif douanier, parce que ces métiers sont assez bien développés dans le pays et peuvent, sans endommager les consommateurs et au grand avantage de la main d'oeuvre locale, satisfaire tous les besoins de la population de la ville.

5) L'adoption de mesures en vue de déployer une propagande systématique en faveur des produits locaux et l'interdiction aux négociants, indigènes ou étrangers, d'exercer un métier sans l'autorisation de la Chambre de Commerce.

Les commerçants de la Capitale ont déclaré avoir été encouragés à faire ces demandes par le fait que M. Musa Juka a toujours donné des preuves tangibles d'intérêt en faveur de la vie commerciale du Pays.

Le Ministre a promis d'examiner dans l'esprit le plus favorable ces demandes.

Il a été ensuite question de convoquer à Tirana un Congrès de commerçants de toute l'Albanie pour l'examen de questions économiques et commerciales d'un intérêt plus général.

Les négociations avec les porteurs.

Les résultats des négociations conduites personnellement à Paris par M. Mouchanov, assisté de M. Stoyanov, avec les porteurs des titres des emprunts bulgares d'avant et d'après-guerre, ainsi **BULGARIE** que la situation générale des finances publiques du pays, ont été longuement exposées à la presse par le président du Conseil, à son retour d'Europe.

Le nouvel accord provisoire intervenu à Paris, repose sur le principe de la révision de l'accord conclu en 1926. On sait, en effet, qu'en vertu de l'art. 8 du dit accord, le gouvernement bulgare est en droit de demander, en cas d'aggravation de la situation financière, la révision de ses paiements. Faisant preuve d'une compréhension bienveillante des difficultés actuelles, les porteurs des titres d'avant-guerre sont convenus que les conditions générales requises pour la révision de l'accord 1926 sont aujourd'hui réalisées et ont consenti en principe aux propositions suivantes du gouvernement bulgare :

1) Réduction du pourcentage de paiement pour les coupons valorisés, de 56 centimes or—taux actuellement en vigueur, qui devait être porté à 63 à partir du 1er Avril prochain, suivant l'augmentation progressive prévue par l'accord de 1926,—à 20 centimes, ce dernier chiffre devant servir de base des paiements futurs, ainsi que de ceux à effectuer avec les sommes bloquées depuis le 1er avril 1932 jusqu'à présent.

2) Suspension du tirage de l'amortissement des obligations pour une période de trois années, commençant à courir à partir du 1er avril prochain.

De leur côté, les porteurs des titres d'après-guerre, dont le comité siège à Londres, ont aussi consenti, en principe, à la réduction de 50 % du taux d'intérêt des deux emprunts d'après-guerre, à partir du 1er Avril 1932, à la suspension des amortissements de ces emprunts pour une période de trois ans à partir du 1er Avril 1933 et à un moratoire également triennal des intérêts ainsi consolidés et réduits.

Les comités des porteurs ont néanmoins cru devoir subordonner ces dispositions à une nouvelle enquête sur place. Dans l'intervalle ils acceptent la réduction de 40 à 25 % des transferts en devises étrangères. Le président du Conseil a donc demandé au comité financier de la S d N. d'envoyer au plus tôt en Bulgarie une délégation chargée de dresser un nouveau rapport sur la situation financière du pays. Le rapport de cette délégation serait prêt à être soumis à la session régulière du comité financier qui se réunit le 24 Avril.

Malgré le succès de ces négociations, la presse de Sofia s'attend à un règlement plus radical de la question des dettes bulgares. Les conclusions auxquelles l'enquête ne manquera pas d'aboutir ne feront que corroborer les données dont le gouvernement a constamment appuyé ses demandes d'allégement. La situation est effectivement on ne peut plus grave. Le paiement des traitements des fonctionnaires de l'Etat est suspendu depuis trois mois ; ceux des fonctionnaires communaux depuis un semestre. Les restrictions cambiales paralysent entièrement le commerce. De nouvelles compressions de dépenses sont votées et de nouveaux impôts établis pour amener l'équilibre du budget. Le ministre

des Finances, M. Stéphanov a élaboré un double plan d'assainissement, prévoyant d'une part de nouvelles compressions et, d'autre part, une série de mesures visant à l'augmentation des recettes. Le plan envisage notamment l'augmentation de 10 à 40 % des taxes ad valorem, l'imposition de certains articles affranchis du paiement de droits d'entrée, etc. A ce même effet, on crée des taxes et des patentes pour des produits exemptés partiellement ou totalement des taxes ad valorem et l'on demande l'amendement de la loi relative à la protection de l'industrie locale et celle concernant l'autonomie de la mine de Pernik, ainsi que des restrictions dans les constructions publiques et celles des chemins de fer et la réduction au strict minimum des importations destinées aux institutions d'Etat ou publiques.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Le déficit du budget et la déclaration gouvernementale. — La question de la dette étrangère. — La protection des tabacs d'orient

Les élections du 5 Mars ont enfin emmené l'éclaircissement de l'horizon politique, en donnant une majorité suffisante à la coalition antivénizéliste. La composition du cabinet Tsaldaris a produit une excellente impression, ainsi que la présence de M. Loverdos au **GRÈCE** ministère des Finances. Il s'agit maintenant de se mettre à la besogne et de faire face au problème financier, qui doit constituer le chapitre principal du programme gouvernemental. Le point capital de ce problème réside dans l'équilibre budgétaire.

Dans notre précédente chronique, nous avons évalué le déficit du budget 1932-33 à environ 700 millions de drachmes. Or, les meilleures rentrées des impôts, pendant le mois de décembre 1932 et les deux premiers mois de l'année 1933 viennent d'abaisser ce chiffre à 450 millions de drachmes environ. En effet, d'après la situation provisoire des recettes et des dépenses pendant les onze mois de l'exercice 1932-33, exercice qui prend fin au 1er avril, les recettes constatées ont atteint drs. 8.649.9 millions contre des recettes prévues de drs. 9.638.7 millions, tandis que les recouvrements ont atteint 7.789.8 millions de drachmes. Les dépenses ordonnancées depuis le 1er avril 1932 jusqu'à fin février 1933, à la charge de l'exercice 1932-1933, se sont élevées à drs. 6.337.3 millions, contre des engagements de 9.436.7 millions.

Dans la déclaration ministérielle à la Chambre, le 3 avril, le président du Conseil, M. Tsaldaris, parlant de l'équilibre budgétaire a dit notamment: «L'exercice clos a laissé un déficit et l'on prévoit que l'exercice qui vient de commencer laissera aussi un déficit de drs 1100 à 1200 millions, si les choses restent en l'état. Le gouvernement ayant en vue l'importance immense que l'équilibre budgétaire a pour l'économie du pays, s'efforcera par tous les moyens de couvrir le déficit prévu».

Quels sont maintenant ces moyens? «En premier lieu par l'application systématique d'économies et par un grand esprit d'épargne dans la gestion des crédits budgétaires.» Cependant, le président du Conseil

estime que le fonctionnement des services du pays ne doit pas être entravé et qu'il existe un minimum de besoins élémentaires qui doivent recevoir satisfaction. «De plus, le gouvernement cherchera à obtenir un meilleur rendement des impôts existants par une réorganisation préalable du service fiscal, de façon que la constatation et le recouvrement des impôts soient simples». A cet effet, M. Tsaldaris a énuméré diverses mesures à prendre à bref délai. Parlant des réformes fiscales, il a affirmé que le gouvernement étudie la monopolisation de certaines denrées de grande consommation. Il sera très intéressant de connaître les pensées du gouvernement sur ce mode d'économie dirigée.

N'oublions pas, cependant, qu'avant de présenter le prochain budget devant la Chambre, le gouvernement entrera en rapports et négociera avec les représentants de porteurs étrangers un règlement, duquel dépendra finalement l'équilibre budgétaire. Ce règlement qui doit être basé sur la capacité de paiement du pays, ne pourra intervenir sans l'examen sur place de la situation économique et financière de la Grèce. C'est pourquoi les représentants du Comité financier de la Société des Nations sont attendus à Athènes vers le début du mois mai, afin de procéder à un examen minutieux de la dette publique, du montant affecté à son service, des recettes budgétaires, de la balance commerciale et ainsi de suite ¹⁾.

Nul doute que les experts de Genève, dans leur étude sur la situation économique et financière, sur la capacité de transfert et la capacité de paiement, ne prennent en considération, d'une part les charges fiscales accablantes qui écrasent les contribuables grecs et d'autre part le standard of life très bas du peuple, qui ne pourrait être abaissé davantage, sans risque de désordres sociaux et d'une nouvelle diminution du faible pouvoir d'achat de la masse des consommateurs.

Le déficit du budget, le marasme des affaires et du commerce en général, la stagnation boursière et la crise que traverse la marine marchande, tandis que la drachme après sa dépréciation reste sujette à des fluctuations, sont des choses qui doivent donner à réfléchir. Le véritable intérêt des porteurs se trouve dans la modération au possible de leurs exigences, afin de donner le répit nécessaire à ce pays tant éprouvé, pour qu'il retrouve son équilibre. En aidant ainsi à son relèvement économique et à son développement ultérieurs, les crédateurs étrangers servent de la meilleure façon leurs propres intérêts.

* * *

Néanmoins, même en supposant que, par un dernier effort, on arrive à équilibrer le budget de 1933-34, tout en affectant une somme quelque

(¹) Dans le rapport soumis par la Commission préparatoire des experts au président du Comité du Conseil pour l'organisation de la Conférence économique mondiale, il est dit, notamment, en ce qui concerne le règlement des dettes à long terme : «Dans le cas des dettes à long terme dont le fardeau a été alourdi par le niveau actuel des prix, au point de rendre impossible l'équilibre de la balance des paiements, des accords devraient être conclus entre les débiteurs et les porteurs d'obligations. Néanmoins, pour ce problème, comme pour celui des dettes à court terme, il est indispensable qu'une solution satisfaisante soit trouvée, si l'on veut que l'équilibre de la balance des paiements soit assuré et une situation normale établie. Cette solution doit être recherchée entre les parties intéressées collaborant à cette fin...»

Projet d'ordre du jour annoté — S. D. N. 20 Janvier 1933, p. 23.

peu inférieure au 30 % de l'année dernière au service de la dette publique, le problème de la Grèce reste à résoudre. Car c'est un problème bien plus vaste, dépassant de beaucoup le cadre budgétaire. Le revenu national de la Grèce est actuellement trop insuffisant pour une population relativement très dense. Par suite de la crise économique mondiale la capacité de paiement du pays fut presque anéantie. Les remises des émigrants d'Amérique ont été réduites considérablement, la marine marchande travaille souvent à perte, les exportations diminuèrent de 31 % par rapport à l'année 1928, tandis que leur valeur fut réduite de 61 % dans la même période. De nouveaux impôts sont impossibles et se dévoreraient eux-mêmes; de nouvelles compressions des dépenses ne pourraient couvrir qu'une très faible portion du déficit budgétaire et au risque de désorganiser les services publics.

Au moment où va se réunir à Washington «la petite conférence économique» pour étudier la réadaptation des dettes au niveau général des prix, il est bien opportun de rappeler que n'importe quel sacrifice de la part de la Grèce pour continuer le service de sa dette extérieure serait vain, si les créanciers ne se décident pas à acheter ses produits. Toutes les grandes nations ont désiré acquérir depuis le déclenchement de la crise mondiale ce supplément de force que donne une balance de commerce positive. Mais, il est bien clair, que pays créditeurs et pays débiteurs ne peuvent pas avoir en même temps des balances positives, du moment que les importations doivent être compensées par des exportations.

La Grèce, avec sa monnaie avilie, son crédit ruiné, ses classes laborieuses saignées à blanc, son développement économique arrêté net, ne peut trouver le salut que dans le développement de ses exportations et le placement de ses produits. Dans leur rapport précité, les experts chargés de préparer la conférence économique mondiale disaient textuellement : « . . . il est essentiel que la politique suivie par les pays créanciers permette en fin de compte aux pays débiteurs de s'acquitter de leurs obligations sous forme de marchandises et de services ».

Or, malgré les restrictions sévères à l'importation, les échanges commerciaux de la Grèce avec les trois grandes nations créditrices, à savoir la Grande Bretagne, la France et les Etats-Unis, ont continué pendant l'année 1932 à être déficitaires. C'est pourquoi, les nations débitrices doivent mettre en première ligne, leur programme en vue d'un meilleur placement de leurs produits. Dans le cas de la Grèce c'est le tabac qui doit former le principal élément de son potentiel en change et qui constitue sa seule planche de salut économique (1). Et ce n'est que dernièrement que les milieux internationaux se sont intéressés à cette question vitale sur laquelle nous avons écrit quelques lignes dans notre dernière chronique. Il est indispensable de l'exposer maintenant avec plus de détails, car elle aura un long chemin à parcourir.

* * *

Les 30 et 31 octobre 1931, un comité spécial avait siégé à Genève et s'était occupé de la question des tabacs, signalée depuis le printemps

(1) Voir sur ce sujet l'étude remarquable de M. D. Philarétos : La restabilisation des finances grecques par le tabac—Athènes 1932 (en grec).

1931 par le gouvernement grec à la sollicitude de la commission d'études pour l'Union européenne. La Conférence de Stresa, en septembre 1932, avait repris le rapport de ce comité spécial, soumis à la commission d'étude pour l'Union européenne, et avait constaté que la situation critique des pays producteurs de tabacs d'Orient avait empiré sérieusement. Cette situation, étant donné les graves difficultés financières et monétaires que la Grèce et la Bulgarie traversaient, présentait un caractère d'extrême urgence. Finalement, la Conférence de Stresa avait émis le vœu qu'on procédât à l'application des mesures préconisées par le comité spécial, afin de venir en aide aux pays frappés par cette crise.

Les états membres de la Commission d'étude pour l'Union européenne décidèrent, le 1er octobre 1932, de prier le Conseil de procéder avec le concours des organismes compétents de la S. D. N. et d'autres experts qualifiés, à l'examen pratique du problème du tabac, qui intéresse trois Etats de l'Europe orientale et au sujet duquel la Conférence de Stresa a émis un vœu⁽¹⁾. C'est ainsi que le Conseil chargea le bureau du Comité économique de la S. D. N. de lui soumettre ses propositions sur la composition d'un comité chargé de l'examen pratique du problème du tabac. Fin janvier 1933, le Conseil adoptait les propositions qui lui étaient soumises et convoquait les délégués des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Grande Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Pologne, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Yougoslavie.

Ce comité, chargé de l'examen pratique du problème des tabacs de l'Europe orientale, s'est réuni à Genève du 21 au 25 mars 1933, sous la présidence de l'ancien ministre de l'Agriculture de Grèce M. Bacalbassis. Auparavant s'étaient réunis à Athènes les délégués de Grèce, de Bulgarie et de Turquie et s'étaient mis d'accord sur les suggestions à présenter à Genève et qui seraient susceptibles d'atténuer la crise subie par les tabacs d'Orient.

Les trois points suivants ont été successivement examinés par le Comité : 1) L'extension du placement des tabacs d'Orient, 2) L'amendement des dispositions fiscales et douanières qui les frappent, 3) Les mesures d'organisation dans les pays producteurs.

Sur le premier point, le Comité, après avoir constaté le fléchissement considérable des exportations de tabac d'Orient depuis 1928, a enregistré la demande des pays exportateurs, pour que les pays importateurs européens augmentent la proportion de tabac d'Orient dans les mélanges fournis à la consommation.

Sur le deuxième point, le Comité a constaté que l'établissement d'un régime de faveur pour les tabacs d'Orient se heurte à des difficultés assez considérables. Dans les pays consommateurs, les tabacs d'Orient sont soumis à des taxes diverses, douanières ou fiscales, qui jouent souvent à leur détriment, et les pays exportateurs souhaitent un aménagement favorable de ces droits. Pour des raisons techniques, à droits égaux, les tabacs d'Orient se trouvent, en fait, plus fortement grevés que les autres tabacs. Pour remédier à cela, les pays exportateurs de tabac d'Orient ont demandé qu'un régime douanier spécial soit établi en faveur de

(1) Commission d'étude pour l'Union européenne—Octobre 1932.—C. 724 M. 342.

ce tabac, qui ne constitue d'ailleurs que 3 ou 4 % de la production mondiale.

On a objecté, qu'en raison de la clause de la nation la plus favorisée, les droits éventuellement réduits qui seraient appliqués aux tabacs d'Orient, devraient l'être au tabac d'outre-mer et par là même la protection envisagée manquerait son but.

Mais il est certain que le tabac d'Orient constitue un article spécial, nettement différencié des autres produits. Par conséquent il peut faire l'objet d'une disposition tarifaire distincte, qui serait appliquée pour la dénomination «tabac d'Orient».

Sur le troisième point, c'est à dire les mesures d'organisation dans les pays producteurs, le Comité a pris connaissance des conditions de production et de vente des tabacs d'Orient en Grèce, en Bulgarie et en Turquie et de la collaboration de ces trois pays dans ce domaine, collaboration qui aboutit à la création d'un «Office interbalkanique de tabac d'Orient». On sait que la création de cet Office fut envisagée par la Conférence des tabacs, réunie à Istanbul en mai 1932. L'Office contribuera au meilleur placement du tabac d'Orient et s'efforcera de sauvegarder et d'améliorer la qualité par la sélection et le choix des types, par l'unification dans la mesure du possible des législations des trois pays producteurs de tabac d'Orient sur le tabac et par la collaboration de leurs instituts scientifiques.

Le Comité a envisagé, afin d'éviter des oscillations des prix, la création d'un stock régulateur dans chacun des trois pays, stock qui serait constitué dans une proportion de 10 à 15 % de la production normale des pays intéressés. L'Office interbalkanique de tabacs d'Orient pourrait être chargé de coordonner l'activité des trois stocks régulateurs. Cependant, le Comité a fait remarquer, que l'influence qu'on attend de la constitution du stock régulateur ne se serait exercée qu'à deux conditions : d'une part la réglementation de la production sur le terrain national et d'autre part la possibilité de vendre la marchandise stockée dans un délai fixe, au maximum de deux ans.

Pour mettre en oeuvre le stock régulateur des trois pays producteurs de tabacs d'Orient, c'est à dire du 10 à 15 % de la production totale, le Comité a mentionné, à titre indicatif, la nécessité d'un capital de l'ordre de trente millions de francs suisses. Cependant il s'est déclaré incompétent pour trancher la question de la formation de ce capital. La constitution de celui-ci, dans des conditions normales, devrait incomber aux trois pays balkaniques, mais en raison de leur détresse actuelle elle pourrait être faite par la participation de certains pays particulièrement intéressés au relèvement économique de la Grèce, de la Bulgarie et de la Turquie.

Voilà les grandes lignes de l'oeuvre du Comité chargé de l'examen pratique du problème des tabacs de l'Europe orientale. Si ses suggestions étaient adoptées par les gouvernements, les dangers que présente la crise du tabac d'Orient pour la Grèce seraient très atténués. Mais il faut aller encore plus loin. L'exportation des tabacs constitue pour la Grèce une question d'importance vitale. Sa production est capable de sauver le pays et de servir les intérêts de ses crédateurs. La question

dettes est en fait, et doit devenir en droit, indissolublement liée à la question commerce. En terminant son rapport, le Comité qui a examiné le problème des tabac d'Orient, dit textuellement: «... Le Comité ne pourrait que s'associer à l'idée, maintes fois exprimée par le Comité financier, notamment au sujet de la Grèce et de la Bulgarie—c'est également le cas pour la Turquie—que *les pays créditeurs sont les premiers intéressés à voir se développer les exportations des pays débiteurs*. C'est pourquoi ils doivent être intéressés notamment au développement des exportations du tabac d'Orient—développement qui pourrait jouer un rôle considérable pour permettre à ces pays de faire face à leurs obligations financières.»

Les gouvernements créditeurs, conscients de leurs responsabilités, ne doivent pas oublier que les pays débiteurs ne peuvent payer qu'en exportant des marchandises. Chacun veut vendre sans acheter. Mais si on tient à sauvegarder le respect des contrats et procéder au relèvement de l'économie mondiale, on doit aider les pays débiteurs en leur offrant la possibilité de vendre leurs produits à des prix raisonnables. Car aujourd'hui, les débiteurs n'ont pas besoin d'emprunts nouveaux, mais de revenus nouveaux. Il y a là une réalité vivante à tel point, qu'on se demande vraiment si ce n'est une folie collective qui pousse l'Amérique et l'Europe à consommer leur ruine.

Constantin Karanikas

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Comme nous le laissions prévoir dans notre chronique écrite en décembre dernier, pour les «Balkans», l'année 1932 a été clôturée en laissant aux échanges turcs avec l'étranger une balance **TURQUIE** commerciale favorable de l'ordre de 15 millions de livres sur un total d'exportations de 100 millions. Sans doute, cet excédent d'exportation est fort appréciable et, s'il n'était pas dû en partie à la contrainte exercée par le contingentement des importations, il aurait constitué un facteur de redressement économique de premier plan. Nous avons eu l'occasion de signaler, aussi, que, contrairement à ce qui se passait dans le plus grand nombre de pays, les exportations turques avaient à accuser, en quantité, depuis 1929 jusqu'aux derniers mois de 1932, des chiffres de plus en plus élevés; l'intensification de la production et celle de l'exportation des céréales et de la houille avaient contribué à cela.

Quoique les exportations de la houille turque se développent à une allure vertigineuse — 420 mille tonnes en 1932 contre 80 seulement en 1930—la diminution, dans la proportion de trois quarts, de l'appoint des céréales turques disponible pour l'exportation, tend à modifier pour l'année en cours la physionomie de nos exportations.

La diminution de l'exportation des céréales se fait sentir vivement sur nos marchés commerciaux et notamment à Istanbul. Cette exportation avait servi à alimenter sur une large échelle en 1932 et en 1931 plusieurs branches de l'activité économique turque.

Les chiffres du commerce extérieur turc publiés, depuis le commencement de cette année, jusqu'ici, se présentent comme suit :

Mois	Importations Ltqs.	Exportations Ltqs.
Janvier.	5.979.927	6.678.185
Février.	5.054.384	7.255.910

Soit un total aux importations, pour les deux premiers mois de 1933, de Ltqs 11.034.313, contre Ltqs 9.868.118 pour la même période de 1932. Aux exportations nous avons, pour la même période, Ltqs 13.934.095 contre Ltqs 18.082.198 en 1932.

Les principaux pays fournisseurs de la Turquie, pour la période bimestrielle considérée, ont été les suivants : Allemagne avec Ltqs 2.273.287 ; Japon avec 1.698.730 ; Italie 1.490.998 ; Angleterre 1.327.637 ; France 723.334 ; U.R.S.S. 680.598 ; Tchécoslovaquie 644.851 ; Belgique 640.188.

Ainsi l'Allemagne et le Japon se trouvent depuis 1933 à la tête des pays fournisseurs de la Turquie, ce qui ne laisse pas d'être particulièrement suggestif.

Voici, par ailleurs, les principaux pays clients de la Turquie : Etats Unis avec Lts 3.239.568 ; Allemagne avec 2.754.678 ; Italie 1.482.610 ; U.R.S.S. 794.455 ; Angleterre 781.949 ; Syrie 757.504 ; France 645.771.

Parmi les balkaniques la Grèce se trouvait jusqu'en 1932 à la tête des clients de la Turquie et, ce qui plus est, à la tête des pays dont les échanges avec la Turquie laissaient une balance particulièrement favorable à notre pays. Les achats poursuivis par la Grèce en Turquie sont en constante diminution depuis le printemps de 1932 ; actuellement ils se trouvent ramenés à un volume sans importance. Les pourparlers, en marge de la conclusion d'un traité de commerce, qui vont être repris, au moment où ces lignes vont paraître, à Athènes, ont pour but de rechercher la formule dont l'application pourra sauvegarder et développer les intérêts économiques turco-helléniques qui sont prépondérants. Nul doute que l'amitié solide et sincère qui unit les deux pays voisins, amitié qui va être cimentée par la mission en Grèce de notre ministre de l'Economie Nationale, S. E. Djélal bey, contribuera beaucoup à cela.

* * *

Le gouvernement turc a procédé dernièrement à l'émission du premier Emprunt Intérieur à lots 5% 1933. Les souscriptions ont été ouvertes en Turquie dans les guichets de tous les établissements de crédit nationaux et étrangers à partir du 1er avril. Le montant total de l'emprunt a été fixé à 12 millions de livres qui seront émis en trois tranches comportant chacune 4 millions de livres en 200.000 obligations de 20 livres. La souscription de la première tranche sera clôturée le 30 avril. Indépendamment d'un intérêt annuel de 5% les souscripteurs du nouvel emprunt bénéficient de différentes primes à lots, ainsi que d'une prime de souscription de 5%. Le paiement de 19 livres donne ainsi au souscripteur droit de possession d'une obligation pour une valeur nominale de 20 livres.

La plus grande partie de cet emprunt sera souscrite par les établissements de crédit nationaux ; son succès final prouvera que le crédit financier de la République Turque s'appuie sur des bases solides.

valeur nominale de 500 fr. français ; le premier coupon semestriel de 18 frs. 75 sera payé le 25 novembre prochain.

Ainsi que nous l'avons exposé plus haut, la nouvelle convention ayant pu être paraphée au début de la seconde dizaine d'avril, sa ratification par la G. A. N. paraît assurée avant le 1er juin 1933. L'encaissement d'un coupon de la part des porteurs comporterait leur acquiescement à la transaction intervenue.

Contrairement à ce qui était attendu, le marché des fonds ottomans a été languissant pendant tout le mois d'avril et la majeure partie du mois de mars ; le fait même de la réalisation d'un accord avec le principal débiteur n'a exercé la moindre influence sur la tenue de ces fonds. Fait étonnant et qui dénote l'humeur capricieuse des marchés financiers : l'annonce, quelques mois auparavant, de la reprise des pourparlers y relatifs avait suffi à regaillardir les rentes ottomanes et maintenant que l'accord se trouve réalisé ces mêmes titres restent négligés et leurs cours s'effritent sans raison plausible.

Il y a lieu de signaler que les porteurs de Lots Turcs ne s'attendaient pas à la transaction finale qui a été réservée à ce titre ; rien n'avait laissé prévoir, avant les révélations d'un journal financier français, que les tirages bimestriels y relatifs ne seraient plus repris.

Pour tous ceux qui avaient prêté foi aux nouvelles sciemment répandues par des groupes intéressés assurant que les Lots turcs seraient amortis à partir de juin prochain à raison de 180 et de 240 fr.—et ceci avait servi à porter les cours des Lots Turcs de 3 à 9 livres—la déception a été grande, d'autant plus qu'elle les laisse méditer sur une perte de plusieurs centaines et de milliers de livres.

Après une réaction survenue au début de mars les valeurs anatoliennes ne se sont pas départies de leur tendance à la hausse.

Istanbul

C. Gaziadis

Nouvelle organisation de la Justice.

Un projet de loi déposé au bureau de la Grande Assemblée Nationale introduit des modifications importantes dans l'organisation actuelle de la Justice. Les tribunaux seraient répartis en cinq catégories : tribunaux de paix et de première instance à juge unique, tribunaux criminels et Cour d'appel composés de plusieurs membres et enfin Cour de cassation. Cette Cour suprême serait divisée en dix sections dont six pour les affaires civiles et quatre pour les causes criminelles.

Réglementation de l'activité des Banques.

Aux termes d'un projet de loi déposé au bureau de la Grande Assemblée, les banques étrangères fonctionnant en Turquie sont tenues à convertir en monnaie turque leur capital engagé en Turquie. Les dépôts en caisse d'épargne sont exempts de saisie jusqu'à concurrence de 1000 livres turques. Des sanctions sévères sont prévues pour les employés qui se serviraient à leur profit des opérations effectuées pour le compte de leurs banques. Le projet de loi institue aussi une échelle

de capital minimum engagé, considéré comme indispensable pour le fonctionnement des banques et variant de 100.000 livres turques pour les localités de moins de 50.000 habitants, à un million pour les villes de 250.000 habitants et au delà.

Le renouvellement de la concession de la Banque Ottomane

Le règlement récemment intervenu au sujet des dettes de l'ancien Empire ottoman prévoit aussi le renouvellement pour 13 ans de la concession de la Banque ottomane.

Les droits et les charges de la Banque Ottomane seront dorénavant les mêmes que ceux des autres banques turques. Cette banque n'aura pas de privilèges supérieurs.

Ainsi la charge de la Banque d'Etat sera assumée par la Banque Centrale de la République Turque mais, comme cette dernière ne possède pas de succursale à l'étranger, les agences de la Banque Ottomane feront office de correspondant de la Banque Centrale.

L'exercice des petits métiers en Turquie.

La République, quotidien d'Istanbul, écrit : «Le délai accordé aux ressortissants étrangers pour délaisser les petits métiers réservés aux Turcs, expire dans trois mois.

Certains de ces artisans étrangers se sont adressés au gouvernement pour obtenir la sujétion turque. D'autre part les consulats étrangers dressent une liste de leurs ressortissants qui sont compris dans la susdite mesure. Les sujets hellènes seront le plus affectés, car ils sont en très grand nombre dans notre pays. Le consulat grec prend d'ores et déjà des mesures pour la sauvegarde de leurs intérêts. Tous les Grecs d'Istanbul se sont adressés au consulat pour se faire inscrire.

Ceux qui n'auront pas abandonné le métier interdit lors de la mise en application de la loi seront poursuivis.

Près de 4.000 artisans étrangers devront cesser leur métier. Parmi ceux-là, figurent 80 musiciens, 285 laitiers, 50 chauffeurs, 450 garçons, 150 coiffeurs, 400 débitants de tabac, 20 employés d'hôtels.

Les photographes étrangers, les typographes, les tailleurs, les cordonniers, les fabricants de casquettes ne devront plus travailler après l'application de la loi. Les Russes blancs sont également compris dans cette mesure.

Le ministère de l'économie a demandé une liste des vendeurs des produits de monopole ; ceux-là devront également cesser leur commerce.

Les artisans turcs chômeurs attendent avec impatience l'application de cette loi ; leur nombre étant supérieur à celui des étrangers qui cesseront leur métier, aucun vide ne sera ressenti lors du départ de ces derniers. La plupart des vendeurs de tabac Persans ont été obligés de transférer leurs boutiques à des Turcs, car ils n'ont pu réussir à obtenir la sujétion turque.

Toutes les femmes étrangères, les danseuses, les chanteurs et chan-

teuses des casinos, bars et dancings et les troupes étrangères ne pourront plus exercer leur métier à partir de juin.

Aucun employé étranger, provisoire ou permanent, ne sera utilisé dans les maisons de commerce, les sociétés, les moyens de transport généraux.

Le règlement d'application de cette loi, élaboré par le ministère de l'Intérieur, sera prochainement communiqué à la municipalité.

L'Institut agricole d'Ankara.

Le gouvernement se propose de réorganiser l'Institut agricole d'Ankara sur le modèle des établissements similaires d'Europe. Les travaux des nouvelles constructions qui seront effectués à l'Institut touchent à leur fin.

L'Institut sera divisé en quatre sections : 1) agriculture technique en pleins champs, 2) essais d'agriculture au laboratoire, 3) Biologie agricole, 4) Sciences naturelles. Le ministère d'Agriculture a déjà arrêté son choix sur les personnes qui composeront le corps enseignant de l'Institut. Ce seront des spécialistes engagés d'Allemagne, ayant à leur tête un spécialiste turc des plus notoires.

L'ancienne école de Halkali ne sera pas supprimée. Elle fonctionnera comme école secondaire.

Une ratification de la Yougoslavie.

La ratification formelle, par le gouvernement yougoslave, de la convention concernant le travail forcé ou obligatoire
YUGOSLAVIE (quatorzième session, 1930) a été enregistrée par le Secrétariat de la Société des Nations, le 4 mars 1933.

Le règlement de la dette.

Les négociations entre le gouvernement yougoslave et le comité pour la protection des intérêts des porteurs français ont abouti à un accord parafé le 9 mars à Paris.

On sait que la Yougoslavie avait suspendu, en Octobre 1932, la service des intérêts et d'amortissement de ses emprunts extérieurs, à la suite, surtout, du moratoire Hoover qui avait ouvert une brèche dans les recettes annuelles en devises étrangères. Soucieux, cependant, de légaliser cette mesure exceptionnelle le gouvernement n'a pas tardé à ouvrir des négociations avec les porteurs français, les plus importants des créanciers de la Yougoslavie. L'arrangement qui vient d'intervenir comprend les dispositions essentielles que voici :

L'amortissement de tous les emprunts d'Etat d'avant et d'après-guerre en France est suspendu pour une période de trois ans, soit du 14 octobre 1932 au 14 octobre 1935. La Trésorerie est donc relevée de toute obligation de transfert de monnaies étrangères pendant toute la durée de ce moratoire conclu.

Pour le paiement des coupons échus pendant cette période, on offre aux porteurs l'alternative suivante :

1) ou l'échange des coupons échus contre des obligations spéciales «funding», avec un paiement de 10 % de la valeur des coupons en argent comptant—francs français—;

2) ou le paiement dans le pays, en dinars, calculés d'après leur valeur-or légale, à la condition qu'on ne disposera de ces dinars que dans les limites des règlements du royaume sur le trafic des devises-monnaies.

Les «funding» des obligations sont libellés pour 250,500 et 1.000 francs et portent un intérêt de 5 % annuellement, payables tous les 14 avril et 14 octobre. Les obligations devront être amorties au plus tard dans un délai de 25 ans, à partir du 14 octobre 1932. L'amortissement s'effectue au moyen d'achat à la bourse ou par tirage, suivant que le cours de ces obligations est au dessus ou au dessous de la valeur nominale.

Pour les paiements inférieurs à 250 francs, on délivre des coupures de 5 à 50 francs, qui ne portent aucun intérêt, mais peuvent être réunies et échangées contre des obligations de 250,500 ou 1,000 francs.

Le service du «funding», en y comprenant aussi le paiement de 10 % de la valeur des coupons en argent comptant, doit être assuré par les moyens de l'État, à la condition qu'on utilise d'abord un excédent libre de 20 % du clearing avec la France, qui, selon les accords établis antérieurement, est à la disposition de la Banque Nationale de Yougoslavie.

Par l'émission d'obligations de «funding», on obtient la libération des sommes en dinars déposés jusqu'à présent pour le service des emprunts extérieurs. L'arrangement prévoit le dépôt de toutes ces sommes libérées dans un compte spécial auprès de la Banque Nationale et leur emploi en vue d'une amélioration de la situation financière et monétaire du pays.

L'arrangement entre en vigueur aussitôt après la conclusion des accords nécessaires avec les autres porteurs des emprunts d'Etat à l'étranger, ce qui doit être réalisé jusqu'au 1er mai de l'année courante.

Arts & Lettres

Distinction honorifique à un professeur grec.

Sa Majesté la Roi a bien voulu conférer la médaille d'argent des sciences et des arts à M. le professeur Michel Lascaris, de l'Université de Salonique. M. Neïcov, ministre à Athènes a remis la **BULGARIE** médaille au bénéficiaire au cours d'un déjeuner offert en son honneur.

M. M. Lascaris, professeur d'histoire à l'Université de Salonique, est un jeune savant dont les travaux ont eu un grand retentissement dans tous les pays balkaniques. Sa connaissance parfaite de toutes les langues de la Péninsule, jointe à une vaste érudition, lui ont déjà assuré une des premières places parmi les historiens contemporains des Balkans.

Traduction d'oeuvres littéraires.

M. Léon Krajewsky, Consul de France à Corfou, poursuit dans les «Oeuvres Libres» la traduction en français d'ouvrages littéraires grecs. La numéro de Janvier contient une nouvelle traduction du roman «L'honneur et l'argent», une oeuvre estimée de feu Constantin Théotoki, le romancier corfiote prématurément disparu.

Deux nouvelles revues.

L'activité de l'homme de lettres grec se répand volontiers dans les revues. En voici deux nouvelles qui semblent se partager les faveurs du public depuis quelques mois. C'est la revue mensuelle «Idéa» publiée par un groupe d'hommes de lettres qui se font les champions d'un nationalisme et d'un libéralisme essentiellement conservateurs. Une autre revue, «Simera» (Aujourd'hui), publiée également par un groupe d'hommes de lettres, est le porte-parole des tendances internationalistes. La polémique ouverte entre ces deux publications révèle l'existence de certains courants d'idées qu'il serait intéressant d'observer de plus près. Nous y reviendrons prochainement.

L'exposition Mestrovitch à Paris.

Mestrovitch vient d'affronter pour la première fois le public parisien. Comme il fallait s'y attendre, il remporta à Paris un nouveau et brillant succès, une éclatante confirmation de son **YUGOSLAVIE** incontestable génie.

L'inauguration de l'exposition Mestrovitch eut lieu le 17 Février au Musée du Jeu de Paume, sous la présidence du ministre français de l'Instruction publique et en présence d'un nombreux public d'artistes et de diplomates.

Le succès que Mestrovitch remporta fut immense. Ce ne furent pas seulement les représentants du monde officiel qui tinrent à rendre hommage au célèbre sculpteur yougoslave; le grand public par son affluence, et la critique par ses nombreux commentaires enthousiastes, ont montré que cette première révélation de Mestrovitch au public parisien fut une nouvelle victoire du Maître yougoslave.

Un nouvel opéra national.

Le Théâtre national de Belgrade a donné au début de Mars la première représentation d'un nouvel opéra de Josip Hace, le compositeur dalmate bien connu.

«Adel et Mara»—tel est le titre du nouvel opéra—est tiré d'un poème romantique sur la fin douloureuse d'une jeune fille du XVI^e siècle, morte au couvent pour avoir aimé un musulman. Suivant le compte-rendu qu'en donne «L'Echo de Belgrade», le compositeur serait un disciple de l'école veriste italienne et son exubérante sincérité lyrique ne concorderait pas toujours avec les tendances contemporaines. L'œuvre néanmoins vigoureuse connut un véritable succès.

Congrès du PEN Club.

Le Congrès annuel du PEN Club sera tenu cette année en Yougoslavie. Il sera ouvert le 27 Mai à Dubrovnik et il comporte un vaste programme d'excursions d'études dans le pays.

Le Mouvement vers l'Union

LA SESSION DU CONSEIL DE LA CONFÉRENCE BALKANIQUE A BUCAREST

La session du Conseil prévue par les statuts de la Conférence Balkanique pour la transmission des pouvoirs présidentiels et pour la fixation de l'ordre du jour de la prochaine Conférence fut tenue à Bucarest, du 17 au 20 Mars, sous la présidence de M. St. Ciceo Pop, président du Groupe roumain, et avec la participation de tous les autres groupes nationaux.

Discours du Président.

A l'ouverture de la session, M. le Président prononça l'allocution suivante :

Ouvrant aujourd'hui la session du Conseil je désirerais, avant même de vous souhaiter cordialement la bienvenue, vous prier de nous excuser de n'avoir pu vous convoquer dans les délais statutaires.

Les causes, comme vous le savez bien, en sont tant d'ordre politique de chez nous que le dur hiver qui a régné sur la Roumanie. D'ailleurs, certains autres Groupes nationaux ont eu à lutter également contre des difficultés, et je crois que, vu ces conditions, l'ajournement survenu ne sera pas de nature à porter préjudice à la préparation des travaux de la IV^e Conférence.

S'il en est d'aucuns qui considèrent comme utopique l'action initiée par notre cher collègue, M. Papanastasiou, nous sommes convaincus, nous, que nos efforts sont mis au service d'une oeuvre positive. Les circonstances que nous traversons sont extrêmement dures : la crise qui s'aggrave depuis trois ans semble être devenue définitive. Ceci nous a empêché de développer une plus intense activité de propagande, soit dans la presse, soit dans l'opinion publique nationale et internationale.

Nous avons pourtant la conviction d'avoir réalisé de sérieux progrès dans la préparation des esprits en faveur de l'Union Balkanique. Cette idée s'affirme davantage de jour en jour et nous pouvons dire qu'elle est plus vivante que jamais.

Malgré les difficultés énormes que nous rencontrons dans cette partie de l'Europe, rien ne peut empêcher que, dans la conscience de nos peuples, ne pénètre profondément la certitude que leur salut se trouve dans leur solidarité politique et économique.

Les événements qui se déroulent devant nous, l'intensification croissante de la crise, les obstacles auxquels se heurte la Société des Nations même, pourraient faire croire que la lutte généreuse pour la réalisation d'une paix universelle est parvenue à un point mort.

Ce n'est pas exact.

Le mouvement pacifiste doit triompher. Les symptômes inquiétants qui paraissent menacer à nouveau la paix mondiale sont plutôt la consé-

quence inévitable de la dernière guerre. Ils ne peuvent être que passagers.

J'ai foi dans l'humanité et dans son avenir. Je crois à la victoire de ces idéalistes généreux qui n'admettront jamais qu'une nouvelle catastrophe vienne détruire définitivement notre civilisation.

Sans avoir la prétention d'être un grand diplomate, je suis certain, mes chers collègues, que nos six peuples qui ont commencé le difficile travail d'une entente réciproque, ne peuvent plus reculer aujourd'hui sans se compromettre et sans compromettre en même temps, leurs intérêts collectifs.

Animés de confiance, nous devons donc continuer nos efforts pour débayer de tous les obstacles qui se dresseraient devant nous, la voie vers un rapprochement sincère et ne songer qu'aux avantages énormes qui résulteront de notre fraternelle entente.

Eloignons de nos coeurs la méfiance et le scepticisme.

Mettons nos meilleures forces au service de l'idée qui nous réunit.

Réalisant l'union qui est le but de notre action, nous aurons bien mérité de nos pays et de l'humanité, assoiffée de progrès par la paix.»

Réunion des Ministres des Affaires Etrangères.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. V. Peila qui, retenu à Genève auprès de la Conférence du Désarmement en qualité de membre de la Délégation roumaine, s'excuse de ne pouvoir participer à la réunion du Conseil et communique aux membres du Conseil ce qui suit:

«Dans l'esprit du voeu adopté par les Conférences Balkaniques et par lequel les Ministres des Affaires Etrangères des Etats Balkaniques étaient priés d'échanger leurs vues sur les affaires des Balkans, Monsieur le Ministre Titulesco a réuni à un déjeuner le 3 Mars à Genève, les Ministres des Affaires Etrangères des Etats Balkaniques se trouvant à Genève, ou leurs remplaçants, ainsi que les Ministres des dits Pays délégués à la Société des Nations.

Ont pris part, en dehors de Monsieur Titulesco, Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie, M M. Tevfik Ruchdi Bey, Ministre des Affaires Etrangères de Turquie, Cémal Husni Bey, Ministre de Turquie auprès de la Société des Nations; Politis, ancien Ministre des Affaires Etrangères de Grèce, Ministre de Grèce à Paris et vice-Président de la Conférence du Désarmement, Rafael, Ministre de Grèce auprès de la Société des Nations; Micoff, Ministre de Bulgarie auprès de la Société des Nations, Marinoff, membre de la Délégation Bulgare; Fotic, ancien Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, Ministre de Yougoslavie auprès de la Société des Nations, Andric, membre de la Délégation Yougoslave; Lek Kurti Ministre d'Albanie auprès de la Société des Nations; Antoniadé, Ministre de Roumanie auprès de la Société des Nations et moi-même.

A ce déjeuner a également participé Monsieur Walter actuellement sous-Secrétaire Général de la Société des Nations et qui participa à la 1ère Conférence Balkanique en qualité d'observateur de la Société des Nations.

Une atmosphère de parfaite entente et de grande cordialité a régné à l'occasion de cette première prise de contact.

Monsieur le Ministre Titulesco a porté un toast pour les Chefs des Nations représentées et a insisté dans des paroles vibrantes sur la nécessité des plus étroites entre les Etats Balkaniques.»

Aussi bien Tevfik Ruchdi Bey que Monsieur Politis ont cru devoir remercier Monsieur Titulesco pour avoir eu l'idée de réunir les représentants des Nations Balkaniques à ce déjeuner et ont affirmé leur foi ardente dans la solidarité des Nations Balkaniques. Ils ont également insisté sur le fait que les Nations Balkaniques ont de plus en plus la vision de la communauté de leurs grands intérêts, qui dans la vie internationale, les lient les unes aux autres.

Les paroles de leurs Excellences M. M. Titulesco, Tevfik Rusdy Bey et Politis ont recueilli l'adhésion unanime de tous ceux qui ont eu le privilège de participer à cette première prise de contact entre les représentants officiels des Nations Balkaniques.

Monsieur le Ministre Titulesco vous a d'ailleurs envoyé un télégramme vous faisant part des sentiments unanimes de cordialité à votre égard de la part des personnes qui ont participé à ce déjeuner.

Pour ma part, en vous exprimant mes plus vives félicitations et espérant que cette première prise de contact sera suivie d'autres qui feront avancer les nobles efforts en vue d'une Union Balkanique, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération».

Motion Générale.

Sur la proposition de M. Papanastasiou, le Conseil a adopté la motion que voici :

«Le Conseil de la Conférence Balkanique réuni à Bucarest le 17 Mars constate une fois encore la conviction unanime de tous les Groupes nationaux de la Conférence que l'idée de l'Union Balkanique gagne de jour en jour plus de terrain et qu'elle est plus vivante que jamais.

Les Groupes nationaux de la Conférence Balkanique, inspirés par la certitude que le salut des peuples balkaniques se trouve dans leur solidarité politique, surtout dans les circonstances graves que l'Europe traverse actuellement, sont décidés à poursuivre leurs efforts en faveur de l'idéal de rapprochement avec plus d'ardeur qu'auparavant.

Dans ce but, le concours des gouvernements, des hommes politiques, de la Presse et de toutes les consciences éclairées s'impose. A cette fin nous adressons un appel chaleureux à tous et plus particulièrement aux gouvernements des Etats Balkaniques pour que les résolutions et les vœux des Conférences Balkaniques qui dépendent de leur approbation, soient enfin mis en application.

Pour consolider la paix et organiser la collaboration de nos peuples, il faut des actes. Les paroles bienveillantes, quelque encourageantes qu'elles soient, ne sont pas suffisantes pour donner satisfaction aux besoins de l'heure présente et aux aspirations des peuples balkaniques, si désireux de la paix et de la possibilité d'améliorer leur sort».

Sur la proposition de M. *Papanastasiou*, lecture est donnée des vœux et des résolutions de la III^{ème} Conférence, dont l'exécution dépend des gouvernements respectifs. Il est convenu que les groupes nationaux déploient tous leurs efforts pour que les gouvernements adoptent les dits vœux et résolutions de la Conférence.

M. *Papanastasiou* propose d'insister auprès des gouvernements pour que cette application commence, même si deux gouvernements seulement étaient prêts à y procéder. Cela est surtout nécessaire, dit-il, pour le Pacte balkanique, pour l'Union douanière partielle et pour la convention sur le statut des ressortissants. Ces trois pactes ou conventions forment la base du rapprochement balkanique. Il est à craindre qu'on attendrait longtemps s'il fallait attendre l'adoption des résolutions par les six gouvernements à la fois. Que les pays qui sont prêts à avancer avancent. Les autres suivront, il faut l'espérer, leur exemple. Il ne faudrait pas craindre de provoquer des mécontentements de la part des autres pays, auxquels l'adhésion sera toujours libre sans conditions.

Ce point de vue est unanimement adopté par le Conseil.

L'Union postale.

En ce qui concerne l'Union postale, au sujet de laquelle la même procédure a été appliquée — la convention ayant été d'abord ratifiée par les gouvernements grec et turc, — les délégations des autres pays expliquent le retard survenu dans la ratification de leurs gouvernements et assurent qu'elle ne tardera pas à être effectuée.

Les résolutions et les groupes.

Le Conseil délibère ensuite sur les résolutions dont l'exécution dépend du Conseil lui-même et des groupes. Le Conseil décide que le président enverra une circulaire à tous les groupes nationaux pour les inviter à procéder à l'application des résolutions de la Conférence. Le Conseil insiste particulièrement pour que les groupes accomplissent leurs engagements envers la Chambre de Commerce et d'Industrie Interbalkanique.

Le concours Carnegie.

Le Conseil décide de proclamer pour l'année 1934 le concours fondé sur la donation de l'Institut International pour la Paix Universelle. La présidence de la IV^{ème} Conférence en fixera les modalités et conditions.

Le siège de la prochaine Conférence.

A la suite de certaines difficultés que présentait la réunion de la prochaine assemblée de la Conférence à Belgrade, comme il avait été précédemment décidé, M. *Papanastasiou* a proposé que la dite assemblée ait lieu à Salonique. La proposition de M. *Papanastasiou* a été acceptée à l'unanimité, d'autant plus que Salonique facilite le déplacement de toutes les délégations balkaniques en raison de sa situation centrale.

La Petite Entente et la Conférence Balkanique.

La nouvelle organisation de la Petite Entente ayant créé parmi certains milieux balkaniques des appréhensions quant aux dispositions des gouvernements roumain et yougoslave à l'égard du mouvement balkanique, M. *Papanastasiou* a saisi l'occasion pour demander aux délégués des deux pays des renseignements à ce sujet.

Aussi bien le président du Groupe roumain que celui du Groupe yougoslave ont tenu à déclarer que le nouveau Pacte de la Petite Entente ne traduit aucun changement dans les directives de leurs pays respectifs à l'égard du mouvement panbalkanique et ont donné l'assurance formelle que ce nouveau Pacte de la Petite Entente ne constitue nullement un obstacle au rapprochement politique poursuivi par la Conférence.

La Conseil a pris note de ces déclarations avec la plus grande satisfaction et l'on passa à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la IV^e Conférence Balkanique.

A la suite de discussions et d'échanges de vues sur les sujets dont la prochaine Conférence devra s'occuper, l'ordre du jour suivant a été unanimement accepté :

Commission d'organisation et juridique.

- 1.— Modification des statuts de la Conférence,
- 2.— Statut-modèle pour les Groupes Nationaux.

Commission de rapprochement politique

- 1.— Application des résolutions des Conférences précédentes y compris celles concernant les minorités.
- 2.— Unification des conventions consulaires.

Commission de rapprochement intellectuel.

- 1.— Enseignement des langues balkaniques dans chacun des pays participant à la Conférence.
- 2.— Semaine pédagogique consacrée aux pays balkaniques.
- 3.— Création d'une sous-commission pour la coopération des organisations d'éducation physique et sportive.

Commission Economique.

- 1.— Avant-projet de convention pour la coopération économique des pays balkaniques.
- 2.— Statuts de la section maritime de la Chambre de Commerce interbalkanique.
- 3.— Questions agricoles :
 - a) Problème du crédit agricole balkanique,
 - b) L'agriculture balkanique et le commerce international,
 - c) Chambres d'agriculture,
 - d) Projet de statuts de l'Office Balkanique de la coopération.

Commission des communications.

- 1.— Développement et amélioration des services aéronautiques civils balkaniques.

2. Constitution d'un programme de routes de grande communication interbalkanique, reliées aux grands réseaux internationaux.

3.— Revision et coordination des conclusions des trois premières conférences au sujet des communications terrestres, maritimes et aériennes et du tourisme.

4.— Exécution des résolutions prises par les conférences précédentes concernant le tourisme.

Commission de politique sociale et d'hygiène.

1.— Statuts de l'Office Balkanique du Travail.

2.— Conventions sanitaire et vétérinaire.

3.— Protection du travail de la femme.

4.— L'hygiène à la campagne (avec organisation d'une exposition d'hygiène rurale).

Conversations bilatérales.

Pour donner suite aux vœux exprimés par le Groupe bulgare de la Conférence, en vue de la réalisation de rencontres bilatérales pour l'examen des différents existants entre certains pays balkaniques, trois rencontres bilatérales eurent lieu, une à Bucarest même et les deux autres à Sofia.

Celle de Bucarest, entre le Groupe bulgare et yougoslave, n'a pas abouti à un accord.

A Sofia ce furent les Groupes grec et turc qui ont échangé leurs points de vues avec le Groupe bulgare. Le résultat de ces deux rencontres a été formulé dans les communiqués suivants :

«Les délégations grecque et bulgare au Conseil de la Conférence Balkanique, au cours de leur rencontre à Sofia le 21 mars 1933, après un échange de vues ont convenu d'intervenir auprès de leurs gouvernements dans le but d'accélérer l'œuvre de rapprochement des peuples balkaniques et de déployer tous leurs efforts pour que dans leurs pays respectifs soient appliquées toutes les résolutions des Conférences Balkaniques et en particulier de travailler afin que tous les différends existants entre la Grèce et la Bulgarie d'ordre politique, économique et financier soient aplanis au plus tôt possible. Fait en double.»

Un communiqué de contenu analogue a été donné pour les conversations entre le groupe turc et le groupe bulgare.

Semaines Balkaniques.

Après délibérations entre les représentants des groupes nationaux sur l'organisation des «Semaines Balkaniques» cette année-ci, les réunions interbalkaniques suivantes ont été fixées par le Conseil :

1) Sofia : réunion des représentants balkaniques pour les communications, le tourisme et les travaux publics,

2) Athènes : celle du Comité maritime balkanique proposé par la dernière Conférence de Bucarest,

3) Bucarest : celle des journalistes ou des représentants de municipalités balkaniques,

4) Istanbul : celle des représentants des industriels et commerçants balkaniques, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie,

5) Belgrade : réunion médicale interbalkanique.

La Conférence et les Parlements Balkaniques.

Une proposition de M. Ciceo Pop.

En vue de faire participer plus efficacement les milieux parlementaires balkaniques au mouvement vers l'union M. Ciceo Pop a fait aux membres du Conseil la communication suivante :

« Permettez-moi — maintenant que nous avons épuisé l'ordre du jour de notre réunion — de vous entretenir d'un projet qui m'est cher et que je serai heureux de pouvoir réaliser avec votre bienveillant concours.

En qualité de membre du Comité exécutif de l'Union Interparlementaire, j'ai été chargé de m'occuper de la situation et de l'avenir de l'Union dans les pays balkaniques. Je crois que nos parlements ont déjà tous adhéré à cette oeuvre internationale, en constituant chacun leur groupe national de l'Union. Si toutefois, quelques parlements ne l'ont pas encore fait, je fais appel aux représentants de ces parlements, ici présents, en les priant de vouloir bien faire, sitôt rentrés chez eux, toutes les démarches nécessaires pour déterminer la constitution de ce Groupe parlementaire dans leur pays.

Il s'agit ensuite, Messieurs, d'organiser ensemble la participation de nos Groupes nationaux à la Conférence de l'Union Interparlementaire, qui se réunira à Madrid, pendant les premiers jours d'Octobre prochain. Cette affaire paraît, peut-être, n'avoir aucun rapport avec l'oeuvre interbalkanique que nous poursuivons. En y regardant plus attentivement, il me semble pourtant qu'elle peut et doit intéresser notre oeuvre.

En effet, Messieurs, imaginez les délégations de nos parlements, à cette Conférence de Madrid, d'abord, et aux autres réunions similaires, ensuite, se présentant et travaillant ensemble et toujours d'accord. Ce serait, évidemment, réaliser, en partie, notre Union balkanique. Ce serait ensuite une preuve de sagesse politique et de vraie compréhension des sentiments des peuples qui, excédés de leurs rivalités et querelles, ne demandent que la paix et le bien être. Ce serait, enfin, un symbole et, peut-être, le commencement de cette Fédération des Etats européens, que nous — et vous, certainement — nous avons comme idéal.

Espérant obtenir votre adhésion aux propositions que je viens d'avoir l'honneur de vous faire, je reste entièrement à votre disposition pour leur réalisation et je suis persuadé qu'en y mettant du coeur, nous ferons du bon travail.

Dans ce but, j'attends avec confiance, d'abord, votre réponse et, ensuite, le fruit de notre collaboration active pour l'entente balkanique à la Conférence de l'Union Interparlementaire».

Le Conseil a approuvé la proposition ci-dessus de M. Ciceo Pop.

Transmission des pouvoirs présidentiels.

En transmettant les pouvoirs présidentiels à M. Papanastasiou, président de la prochaine Conférence, M. Ciceo Pop, président sortant de charge, a prononcé le discours suivant :

Messieurs et chers Amis,

Au moment de transmettre les pouvoirs présidentiels aux mains de celui qui fut l'initiateur et l'animateur de notre Conférence, je ne puis ignorer l'importance des travaux de notre Conseil, ni ne pas vous remercier tous pour les sacrifices que vous avez consentis en venant, parfois de loin et malgré les conditions actuelles très défavorables, pour nous donner votre précieux concours à la réalisation des buts de notre noble œuvre.

Vous avez pu vous convaincre que l'opinion publique roumaine suit nos travaux avec sympathie et fonde de grands espoirs sur la réussite de nos efforts.

Pour dissiper toutes les appréhensions, je tiens à affirmer une fois de plus que la nouvelle organisation internationale de la Petite Entente ne nous empêche nullement de poursuivre les buts que nous nous sommes fixés. Bien au contraire ; la Petite Entente, dans laquelle entrent également la Yougoslavie et la Roumanie, ne peut que se réjouir de notre action et voir en nous ce que nous sommes : un facteur éminemment pacifiste.

Ayons confiance les uns dans les autres. Débarassons-nous de tous nos préjugés. N'oublions pas qu'un monde en détresse, et plus spécialement nos six peuples attendent de nous — exigent de nous — que nous nous rapprochions, que nous nous entendions. Soyons aussi larges que possible les uns envers les autres, dans l'application des traités et de leurs clauses. N'oublions jamais que la liberté est comme le pain du Seigneur : plus est grand le nombre de ceux qui en jouissent, plus elle augmente.

Tous les peuples ont des droits imprescriptibles qui doivent être respectés, quel que soit le lieu où ils sont établis par les jeux des lois, des traités ou du hasard. Des minorités satisfaites assurent la tranquillité de l'Etat et proclament l'éloge des gouvernements ; et comme il ne sera jamais possible de réaliser la situation idéale dans laquelle les frontières politiques coïncideraient avec les frontières ethniques, le devoir des dirigeants est de créer des situations favorables à la prospérité de la collectivité.

Avant de terminer, permettez moi, Messieurs et chers Amis, de constater que nous avons fait de grands progrès, bien que certaines questions n'aient pu être résolues ainsi que nous l'aurions désiré. Permettez moi de croire que notre œuvre est viable et se développera toujours davantage. Nous rencontrerons peut-être encore de grandes difficultés, mais le résultat de nos efforts n'en sera que plus grandiose. *Per aspera ad astra.*

Les événements se précipitent d'un jour à l'autre, et les dirigeants se rendent compte que c'est à eux qu'incombe la charge de sauver la paix.

Hier encore sonnaient les trompettes de la guerre et aujourd'hui nous apprenons que les Anglais sont à Rome pour contribuer à dissiper les malentendus entre Italiens, Français, et Yougoslaves, et avec une profonde satisfaction nous apprenons d'un autre côté que d'importants hom-

mes politiques bulgares travaillent avec persistance pour l'entente bulgare yougoslave.

L'horizon s'éclaircit. Cesser de croire que, malgré les obstacles qui semblent insurmontables, les peuples finiront par s'entendre définitivement, équivaudrait à affirmer que l'humanité a complètement perdu sa raison.

Loin de croire que l'humanité a cessé de se trouver dans la voie de son évolution ascendante, je suis fermement persuadé que l'entente universelle est en marche. N'abandonnons donc pas, Messieurs l'honneur d'avoir contribué dans la mesure de nos forces, à la réalisation du plus utile et du plus bel idéal de l'humanité.

Portez chez vous le salut des Roumains qui, animés de sentiments pacifistes, sont tous sincèrement désireux d'un rapprochement, d'une entente, d'une union avec vos peuples. Portez notre salut à vos nobles intellectuels et à vos gouvernements.»

La Présidence passe à *M. Papanastasiou* qui prononce ces mots :

«Je suis profondément touché des paroles si bienveillantes de mon éminent prédécesseur. Je suis persuadé que j'interprète les sentiments de nous tous, en exprimant les remerciements les plus chaleureux pour l'accueil si cordial qui nous a été réservé dans cette belle ville par les autorités du pays, par le peuple lui-même et, tout particulièrement par notre cher et vénérable président, M. Ciceo Pop. Par sa franchise, son enthousiasme et son habileté dans la direction des travaux, il a pu atténuer les points de vue opposés et mener à bonne fin nos délibérations. Il a su communiquer à nous tous le feu qui l'inspire pour la cause balkanique. Il a toujours parlé du fond de son cœur et tout ce qu'il a dit peut servir de credo de foi à nous tous. Sa contribution restera inoubliable et inspirera toujours des sentiments de reconnaissance aux adeptes de notre noble idéal.

En assumant les fonctions de président de la IV^{ème} Conférence, je tiens à remercier vivement le Conseil, de la part du groupe grec, pour avoir accueilli favorablement sa proposition que la IV^{ème} Conférence soit tenue à Salonique. Et je prie le Conseil de ne pas oublier les deux conditions sous lesquelles cette proposition a été faite : d'abord que le droit de la Grèce d'offrir l'hospitalité à la Conférence, après qu'elle aura siégé en Albanie, en Bulgarie et en Yougoslavie, sera toujours réservé ; et en second lieu que les délégations qui viendront à Salonique devront avoir en vue que, dans cette ville, qui a souffert par un terrible incendie il y a quelques années, l'accueil, au point de vue de réceptions, ne pourra jamais égaler ceux d'Istanbul et de Bucarest. Mais on s'efforcera d'organiser la Conférence de Salonique de manière que le travail essentiel ne laisse rien à désirer.

J'espère qu'ainsi la IV^{ème} Conférence marquera un nouveau pas en avant. Mais, le progrès de notre idée nous ne devons pas l'attendre des assemblées plénières ; nous devons surtout l'attendre de l'activité des groupes dans leurs pays et des gouvernements, qui se sont montrés jusqu'à présent très bienveillants envers notre mouvement mais qui n'ont pas encore procédé à la réalisation de nos propositions.

Les groupes doivent donc déployer tous leurs efforts pour influencer

leurs gouvernements dans le sens de la réalisation de nos vœux et de nos résolutions. Ce sera un grand avancement que de faire adopter, même par deux puissances balkaniques, le Pacte et les autres conventions que nous avons préparées ou dont nous avons esquissé les grandes lignes.

La crise économique et la situation internationale des pays européens imposent une action pratique et résolue de la part de nos pays. A ce point de vue, le Conseil a entendu avec satisfaction les déclarations faites par M. Pop et par M. Yovanovitch, concernant la participation de la Roumanie et de la Yougoslavie à la Conférence et leur dévouement à la cause de l'Union. Ces deux grandes puissances balkaniques, ayant déjà une expérience par l'organisation de la Petite Entente, pourraient de beaucoup contribuer à la réalisation de l'idée balkanique».

Réceptions à Bucarest.

Les membres du Conseil de la Conférence ont été accueillis à Bucarest avec la plus vive cordialité, dans tous les milieux de la capitale.

Entre autres, un dîner fut offert en leur honneur par le président du Groupe roumain, M. St. Ciceo Pop, auquel prirent également part les ministres de l'Instruction publique et de l'Agriculture.

Un dîner officiel fut offert aux membres du Conseil par S. E. M. Titulesco, ministre des Affaires étrangères, auquel prirent également part S. E. M. Waïda-Voévode, président du Conseil, plusieurs ministres et les représentants diplomatiques balkaniques accrédités à Bucarest.

Au dessert, M. Titulesco prononça un toast qui produisit une profonde impression. L'œuvre de rapprochement commencée entre de petits peuples, adversaires jusqu'à hier, a dit entre autres l'éminent homme d'Etat roumain, constitue un exemple particulièrement suggestif pour les temps actuels. L'entente balkanique existe déjà, s'est-il écrié à la fin, et quand on la consignera par écrit, on n'aura qu'à consacrer un état de fait.

M. Titulesco ajouta qu'il considère que c'est pour son pays un vrai titre de noblesse que d'appartenir à la famille balkanique. Quant au Pacte de la Petite Entente, M. Titulesco déclara que ce Pacte n'est qu'un accord défensif et qu'il n'est nullement de nature à entraver en quoi que ce soit la réalisation de l'Union balkanique.

Au nom des membres du Conseil M. Papanastasiou remercia de l'accueil si cordial réservé au Conseil. Quand on se trouve dans ce beau pays, dit-il, parmi un peuple si libéral, on voit que ce n'est pas par hasard que le promoteur et premier martyr de l'idée balkanique, Rigas Ferréos, a vécu ici, conçu ici ses idées et commencé d'ici la propagande pour leur réalisation. M. Papanastasiou exprima ensuite la satisfaction des membres du Conseil des déclarations faites par M. Titulesco. Il n'y a pas longtemps qu'un autre éminent homme d'Etat roumain déclarait que la Roumanie est un pays carpathien et que même le terme de «balkanique» est un terme compromettant. Et voici que le digne dirigeant de la politique extérieure roumaine déclare officiellement que la Roumanie fait partie des pays balkaniques, qu'il en est fier et que l'Union Balkanique existe déjà dans l'âme de nos peuples. Les peuples

balkaniques sont des peuples jeunes qui ne sont encore saturés de promesses gouvernementales. C'est pourquoi ils attendent leur réalisation qui ne peut tarder, du moment qu'un homme du prestige et du talent de M. Titulesco se met au service de l'idée de l'Union Balkanique.»

M. I. Raducanu, ancien ministre, organisa une brillante réception en l'honneur des membres du Conseil, dans les salles de l'Institut des Hautes Etudes commerciales, à laquelle furent conviés les milieux officiels roumains, les représentants diplomatiques des Etats balkaniques, ainsi qu'un grand nombre des membres de la société de la capitale.

Un concert symphonique fut donné en l'honneur des membres du Conseil dans le somptueux palais de l'Athénée.

Une conférence de M. Svolos.

Invité par l'Institut des Hautes Etudes commerciales, M. A. Svolos, membre du Conseil de la Conférence et professeur à l'Université d'Athènes, a donné à l'Aula de l'Institut une conférence vivement applaudie sur le nouveau projet de la loi des assurances sociales en Grèce.

Délégations grecque et turque à Sofia.

Le passage à Sofia des délégations grecque et turque n'a pas seulement donné lieu aux conversations bilatérales dont nous venons de rendre compte. Il a aussi permis aux hommes d'Etat grecs et turcs d'entrer en contact avec les milieux politiques de la capitale bulgare et d'échanger des vues sur les grandes questions d'intérêt commun.

M. Papanastasiou, président de la Délégation grecque, qui comprenait en outre M. M. Arghyropoulos, ancien ministre des Affaires étrangères, A. Svolos, professeur à l'Université d'Athènes et P. Papadopoulo, secrétaire général du groupe hellénique, eut à Sofia de nombreuses entrevues tant avec des hommes politiques des milieux gouvernementaux qu'avec des représentants qualifiés de l'opposition. Après avoir visité le Président du Conseil, M. Mouchanov, l'homme d'Etat grec a vu les ministres M. M. Kostourkov, Ghitchev et Dimov, le Président du Sbranié M. Malinov, et les chefs de partis M. M. Liaptchev, Bourov, Tzankov et Smilov, ainsi que nombre d'autres personnalités.

Au cours de son entrevue avec M. Kostourkov, M. Papanastasiou est intervenu, au nom de la conférence balkanique, en faveur de l'adhésion de la Bulgarie à l'union postale balkanique, cette initiative ayant été très bien accueillie par le ministre des chemins de fer.

Le président de la Délégation turque, Hassan bey, vice-président de l'Assemblée nationale, et le secrétaire général Rouchen Echref bey, député, ont eu aussi à Sofia, en marge des conversations bilatérales prévues, de nombreuses entrevues avec les milieux officiels et avec les hommes d'Etat bulgare.

Une soirée grecque à Belgrade.

L'Association yougoslave des femmes diplômées a organisé, le 10 Mars, une séance très réussie consacrée à la Grèce.

La séance fut inaugurée par l'hymne grec chanté par Melle Bahrija Nuri Hadzic, de l'Opéra de Belgrade. Puis Melle Marie Amariottu, membre du Conseil de l'Instruction Publique d'Athènes, a donné une conférence en allemand sur le problème de l'enseignement en Grèce.

Après la conférence M. Svetislav Petrovic, l'écrivain bien connu, a évoqué son voyage en Grèce, puis Mme Riznic, du Théâtre National récita plusieurs poèmes. M. Gustave Krklec relut, lui aussi, une de ses descriptions de voyage en Grèce et pour terminer cette belle séance Melle Marie Amariottu présenta, en fort jolies projections, des motifs de la vie scolaire de Grèce.

Les étudiants roumains et turcs en Grèce

Parmi les nombreux excursionnistes roumains qui sont venus passer en Grèce les vacances de Pâques, les milieux universitaires d'Athènes ont été particulièrement heureux de saluer un grand nombre d'étudiants roumains auxquels leurs collègues grecs ont fait un charmant accueil. Une série de réunions ont été organisées en l'honneur de la jeunesse universitaire roumaine.

Un groupe d'étudiants turcs de l'École supérieure de Commerce d'Istanbul a également visité Athènes et plusieurs autres localités où ils ont été cordialement reçus par les Universitaires grecques.
